

centre national
d'art et de culture
georges-pompidou

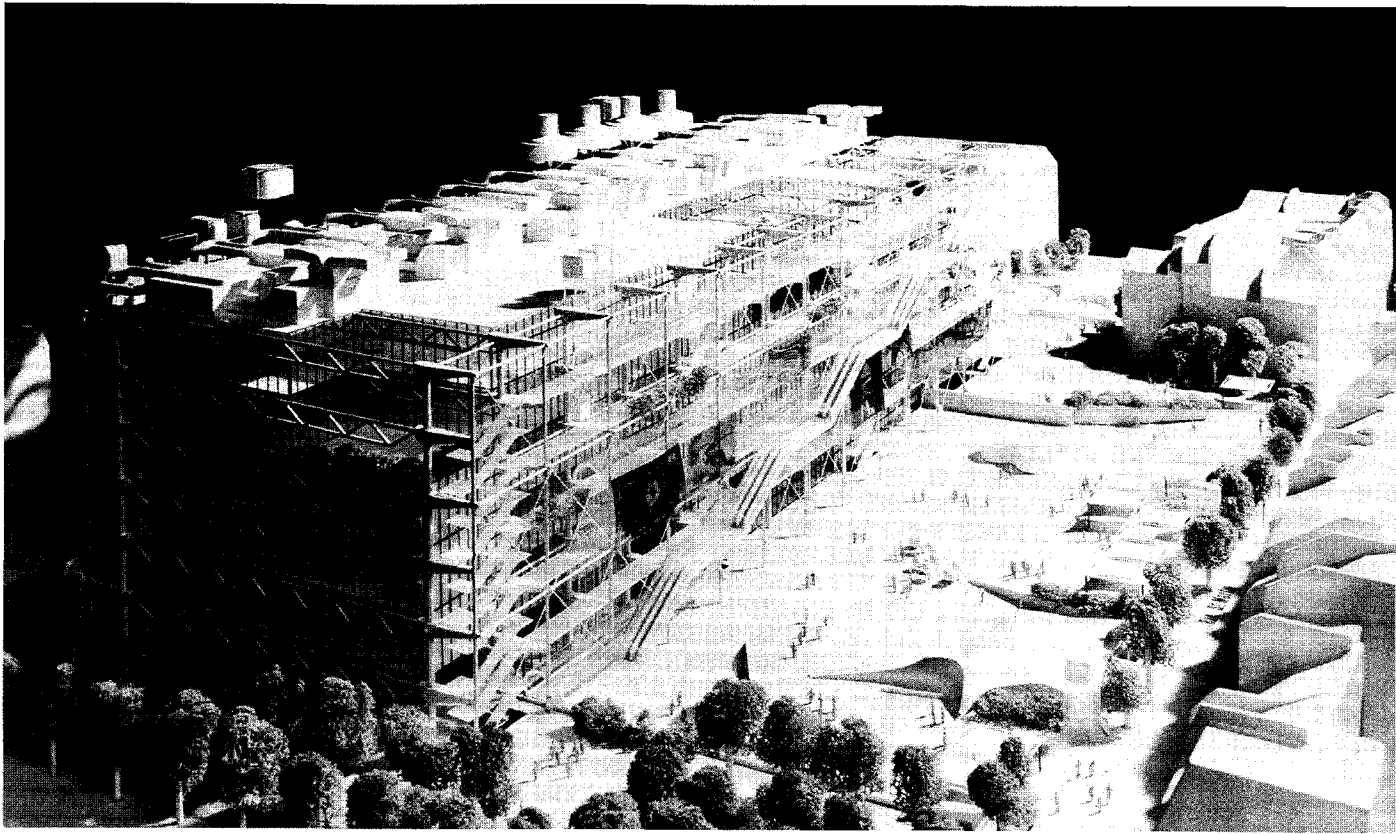
rapport d'activité

1974

centre national
d'art et de culture
georges-pompidou

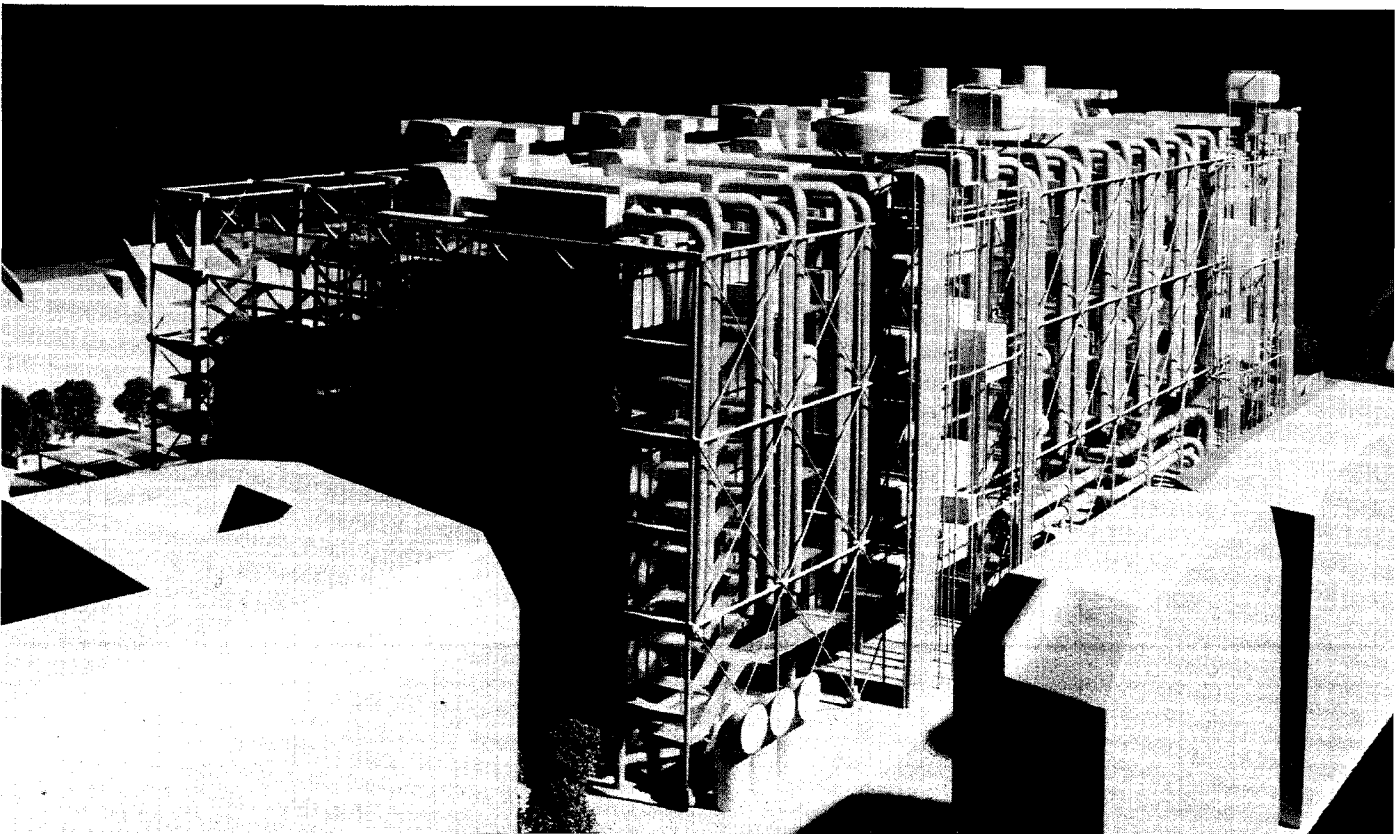
rapport d'activité

1974



Maquette du Centre : Façade ouest (circulation du public)

Façade est (circulation des fluides)



Conseil d'administration

| | |
|---------------------------|--|
| M. R. BORDAZ | Président |
| M. B. ANTHONIOZ | Chef du Service de la Création Artistique Secrétariat d'Etat à la Culture |
| M. A. BACQUET | Directeur de l'Architecture Secrétariat d'Etat à la Culture |
| M. M. BLANCPAIN | Secrétaire Général Alliance Française |
| M. J. CASTAREDE | Directeur de l'Administration Générale Secrétariat d'Etat à la Culture |
| M. G. DELAUNAY | Directeur Centre National des Lettres |
| M. E. DENNERY | Administrateur Général Bibliothèque Nationale |
| M. P. DEROCHE | Directeur du Budget Ministère de l'Economie et des Finances |
| M. L. FINEL | Conseiller de Paris |
| M. P.C. KRIEG | Conseiller de Paris |
| M. J. LESCURE | Président de l'Association des Cinémas d'Art et d'Essai |
| M. C. de la MALENE | Président de la S.E.M.A.H. |
| M. E. de MARGERIE | Directeur des Musées de France Secrétariat d'Etat à la Culture |
| Mme J. de MENIL | |
| M. J.-C. PARRIAUD | Directeur des Equipements Ministère de l'Education Nationale |
| M. R. TASSIN de MONTAIGU | |
| M. J. TAULELLE | Préfet de Paris |
| Ayant voix consultative : | |
| M. P. MARTY | Contrôleur Financier |
| M. J. TAMIN | Agent comptable |

Direction

| | |
|---------------------------------------|--|
| M. Robert BORDAZ Conseiller d'Etat | Président |
| M. Sébastien LOSTE | Chargé de Mission |
| M. Claude MOLLARD | Secrétaire Général à la Coordination |
| M. André DARLOT | Secrétaire Général à l'Aménagement et à la Construction |
| M. François LOMBARD | Chargé de Mission Etudes et Programmes |
| M. Blaise GAUTIER | Coordination des manifestations |

Départements

| | |
|--------------------|---|
| M. Pontus HULTEN | Directeur du Musée National d'Art Moderne |
| M. François MATHEY | Directeur du Centre de Création Industrielle |
| M. Pierre BOULEZ | Directeur de l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique |

Organisme associé

| | |
|-----------------------|--|
| M. Jean-Pierre SEGUIN | Directeur de la Bibliothèque Publique d'Information |
|-----------------------|--|

Loi n° 75-1 du 3 janvier 1975 portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :

Article 1 — Il est créé, sous forme d'établissement public national à caractère culturel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, un Centre national d'art et de culture portant le nom de Georges-Pompidou.

Cet établissement public favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit : il contribue à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation, à l'information et à la formation du public, à la diffusion de la création artistique et à la communication sociale. Il conseille sur leur demande, notamment dans le domaine architectural, les collectivités locales ainsi que tous organismes publics ou privés intéressés. Il assure le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes publics ou privés qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, de l'art cinématographique, ainsi qu'à la lecture publique.

Article 2 — L'établissement public reçoit la garde de collections et d'œuvres d'art appartenant à l'Etat.

Les collections et œuvres d'art qu'il acquiert ou reçoit sont et demeurent propriété de l'Etat.

Article 3 — Pour l'exercice de certaines compétences qui lui sont attribuées, l'établissement public peut accomplir tous actes juridiques de droit privé ; il peut notamment prendre des participations financières, acquérir des droits de propriété littéraire ou artistique, faire breveter des inventions ou déposer des dossiers, modèles, marques ou titres de propriété industrielle et les exploiter suivant les modalités appropriées.

Article 4 — L'établissement public est administré par un président nommé par décret en conseil des ministres et par un conseil de direction. Le conseil de direction en vote le budget.

Le conseil de direction est composé des directeurs des départements de l'établissement public et, éventuellement, de représentants des organismes publics ou privés qui lui sont associés par convention.

Un conseil d'orientation consultatif donne un avis sur le projet de budget de l'établissement public et sur les lignes générales de

son action culturelle. Ce conseil d'orientation comprend notamment des représentants des différents ministères, du Parlement, du conseil de Paris et du conseil d'administration du district de la région parisienne.

Article 5 — L'établissement public est placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires culturelles. Celui-ci contrôle l'utilisation de ses ressources et, conjointement avec le ministre de l'économie et des finances, approuve son budget.

Article 6 — Dans chacune des deux assemblées, le rapporteur général de la commission des finances et deux représentants désignés, l'un par cette même commission et l'autre par la commission des affaires culturelles, disposeront des pouvoirs d'investigation les plus étendus, sur pièces et sur place, pour suivre et contrôler de façon permanente l'emploi des crédits inscrits au budget du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou ; tous les renseignements d'ordre financier et administratif de nature à faciliter l'exercice de leur mission doivent leur être fournis ; ils seront habilités à se faire communiquer tous documents de service de quelque nature que ce soit.

Article 7 — Sous réserve des dispositions particulières de la présente loi, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou est soumis au régime financier et comptable défini par le décret du 25 octobre 1935, instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat, les articles 14 à 25 du décret du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, et les articles 154 à 180 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Article 8 — Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 janvier 1975.

Par le Président de la République :
Valéry GISCARD D'ESTAING

Le Premier Ministre,
Jacques CHIRAC

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Jean-Pierre FOURCADE

Le Ministre de l'Education,
René HABY

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,
Michel GUY

Sommaire

| | |
|---|----|
| LE CENTRE GEORGES-POMPIDOU | 9 |
| LES ACTIVITES DU CENTRE EN 1974 | 15 |
| • Construction | 15 |
| • Préfiguration | 22 |
| LES ACTIVITES DES DEPARTEMENTS EN 1974 | 27 |
| • Le Département des Arts Plastiques | 27 |
| • Le Centre de Création Industrielle | 33 |
| • L'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique/Musique | 35 |
| • La Bibliothèque Publique d'Information | 39 |
| LES MOYENS | 43 |

Le Centre Georges-Pompidou

Missions et statuts du futur Centre

L'année 1974 s'est achevée sur l'adoption au Parlement, le 20 décembre, d'un texte de loi portant création du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, établissement public National à caractère culturel.

Le recours à la loi a permis de combiner les aspects d'établissement public administratif et d'établissement public industriel et commercial dans une proportion nouvelle que devront préciser les textes d'application de la loi du 3 janvier 1975.

Le futur centre culturel est polyvalent :

Y voisineront en effet les arts plastiques, la lecture publique, le design et la musique. Il a pour ambition de présenter l'art contemporain sous ses multiples formes, d'en favoriser le développement et de le rendre accessible au grand public : il se veut un instrument d'épanouissement culturel à la disposition du plus grand nombre et de dimension internationale.

L'emplacement du plateau Beaubourg, au cœur de la capitale, dans un quartier populaire, la configuration radicalement novatrice du bâtiment projeté, sont précisément des éléments de nature à attirer le public le plus large.

La structure juridique du Centre vise à garantir l'unité d'inspiration de ce grand ensemble culturel : à côté d'un Président nommé par décret en Conseil des Ministres sur proposition du Secrétaire d'Etat à la Culture, figure un Conseil de Direction groupant les chefs des départements et organismes associés.

Pour suivre le bon déroulement de la mission dévolue au Centre Georges-Pompidou, on a associé au sein d'un Conseil d'Orientation consultatif des représentants des élus (Parlement, Conseil de Paris), des administrations, du personnel et des personnalités choisies en raison de leurs compétences.

La souplesse du futur Centre Georges-Pompidou provient du caractère fédératif de son organisation.

Totalement intégrés au Centre, nous trouvons d'abord deux départements, qui ne disposent pas d'une personnalité juridique autonome : le Département des Arts Plastiques (DAP) et le Centre de Création Industrielle (CCI).

Tout en restant intimement liés au Centre, deux organismes associés sont dotés d'une personnalité juridique distincte : la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), établissement public, et l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique (IRCAM), fondation. Les statuts de ces deux organismes sont en cours d'élaboration.

Les activités culturelles :

Départements et organismes associés

Les organismes divers, désignés collectivement sous le terme d'utilisateurs, assument les objectifs culturels fondamentaux du Centre.

Le Département des Arts Plastiques (devenu « Musée National d'Art Moderne » en 1975) et le Centre de Création Industrielle sont dotés de la plus grande autonomie en matière culturelle. Ils sont intégrés au Centre en ce qui concerne leur gestion et, dans ce domaine, détiennent des pouvoirs par délégation du Président.

L'Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique, actuellement simple « département » du Centre, est appelé à devenir un « organisme associé » : il disposera d'un budget spécifique et sera lié par convention au Centre Georges-Pompidou, responsable pour lui de la gestion du bâtiment et de l'ordre public et, éventuellement, de certaines tâches particulières de gestion. L'IRCAM aura un statut juridique de fondation.

La Bibliothèque Publique d'Information dépendait, en 1974, du Secrétariat d'Etat aux Universités : elle devait se constituer sous forme d'établissement public, lié par convention avec le Centre Georges-Pompidou. Le rattachement, en 1975, de la Direction des Bibliothèques de Lecture Publique au Secrétariat d'Etat à la Culture, est certainement appelé à modifier sensiblement la nature des liens juridiques et financiers existant entre la BPI et le Centre.

Le Département des Arts Plastiques regroupe le Musée National d'Art Moderne, le Centre National d'Art Contemporain, la Documentation spécialisée, cette dernière étant elle-même issue du regroupement des anciens services de documentation du CNAC et d'une partie de ceux du MNAM.

Ce regroupement doit permettre une présentation homogène, sans clivages arbitraires, des arts plastiques dans la période moderne et contemporaine.

Trois sections : collections, manifestations et documentation constituent l'ossature du département, placé sous l'autorité de son directeur.

Le Centre de Création Industrielle, fondé en 1969 par l'Union Centrale des Arts Décoratifs, est devenu depuis le 1^{er} juillet 1973 un département de l'Etablissement public du Centre Beaubourg. Son but est de rendre compte de la création et de l'évolution industrielles intéressant le cadre de vie : urbanisme et architecture, design de produits et communications visuelles. Il veut également informer le grand public et les différentes personnes morales ou physiques responsables de l'environnement : pouvoirs publics, industriels, créateurs et usagers.

Le CCI est organisé autour de quatre sections : études, documentation, expositions, édition, et d'une section administrative. L'ensemble des sections est placé sous l'autorité d'un directeur assisté d'un échelon de relations publiques propre au département.

Fondation dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, **l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique** sera placé sous la tutelle du Président du Centre Georges-Pompidou qui le représentera auprès des autorités ministérielles.

L'IRCAM a pour mission de faire collaborer des scientifiques et des musiciens afin de permettre une osmose bénéfique tant pour la création musicale que pour la recherche pure.

L'institut est composé :

— de services fonctionnels : le directeur de l'IRCAM est assisté d'un délégué aux relations extérieures, de trois responsables (artistique, scientifique, administratif), ainsi que d'un coordinateur technique,

— de services opérationnels (départements), au nombre de quatre au départ : Instruments et voix, Electro-acoustique, Ordinateur et Diagonal.

En cours de création, la **Bibliothèque Publique d'Information** mettra à la disposition du public le plus large près d'un million de volumes couvrant toutes les disciplines. Elle offrira en outre au grand public, une salle d'actualité permettant de consulter en libre accès : journaux, livres, disques, bandes et plus généralement tout ce qui touche à l'actualité.

La BPI sera un grand service documentaire mettant en œuvre des techniques modernes de traitement et de présentation de l'information.

Pour remplir sa mission, la BPI est placée sous l'autorité d'un conservateur en chef chargé de définir ses orientations, de coordonner et de contrôler son fonctionnement. Il est assisté de conservateurs responsables des services.

En 1974, les statuts des utilisateurs étant en cours d'élaboration, l'E.P.C.B. a fonctionné suivant un schéma provisoire.

Alors que l'IRCAM et le CCI étaient directement dépendants de l'E.P.C.B., la partie du DAP correspondant au Musée d'Art Moderne continuait à dépendre de la Direction des Musées de France, tandis que la BPI se trouvait directement rattachée à la Direction des Bibliothèques de Lecture Publique.

La plupart des activités ayant été géographiquement regroupées dans l'immeuble du 35 boulevard de Sébastopol, l'apparente complexité de ce système n'a nullement nuit à la nécessaire collaboration entre les divers organismes.

Les activités du Centre en 1974

L'Etablissement public a connu plusieurs mutations importantes en 1974. D'abord la mise en place complète de la préfiguration. Ensuite l'adoption d'une gestion du projet par objectif, a conduit à créer en juin 1974 une cellule de coordination générale étoffée.

La réduction des activités de programmation et d'études a enfin conduit le Conseil d'Administration de décembre à retenir une organisation interne nouvelle avec la création :

- d'un secrétariat général à la coordination
- d'un secrétariat général chargé de l'aménagement et de la construction
- d'une mission d'études et programmes plus légère que l'ancienne direction des études et des programmes.

La mission de construction

Nous évoquerons

- le cadre de l'opération de construction,
- les principales actions administratives entreprises dans ce cadre en 1974,
- le degré d'avancement des travaux à la fin de l'année.

Un projet de l'importance du Centre Georges-Pompidou ne pouvait être pleinement maîtrisé par les responsables qu'à travers un **cadre administratif** approprié.

C'est d'abord par la *réforme de l'ingénierie* que les responsables du Centre Georges-Pompidou ont voulu s'assurer la maîtrise de l'opération. Organisée à l'échelon national par le décret du 28 février 1973, la réforme de l'ingénierie a été inaugurée à Beaubourg par un décret particulier du 9 mars 1973. Tout en anticipant sur les mesures générales prévues par la réforme, le cadre de l'ingénierie, tel qu'il a été conçu au plateau Beaubourg, comportait un certain nombre de traits propres : existence d'un délai d'objectif, renforcement de la maîtrise d'œuvre, etc. Ce cadre a fait l'objet de quelques mises au point.

En 1974, en ce qui concerne les opérations du « Grand Beaubourg » (bâtiment principal), les missions du maître d'œuvre ont été étendues ; on a ainsi inclus dans les travaux du groupe 2 (bâtiment principal) des lots précédemment inclus

dans les groupes 1 et 4 et qui étaient jusqu'alors exclus de ce fait du coût d'objectif définitif (COD) :

- Transport de produits (monte-dossiers)
- Eclairage intérieur et extérieur
- Sanitaires
- Cloisons amovibles
- Volets métalliques
- Nettoyage central par le vide
- Onduleur
- Piazza.

Tous ces ouvrages se trouvent ainsi compris, depuis décembre 1974, dans le « COD révisé ».

En ce qui concerne les travaux du « Petit Beaubourg » (IRCAM), la réforme de l'ingénierie adoptée répond aux dispositions du décret du 28 février 1973 (applicables à l'échelon national depuis le 1^{er} janvier 1974). C'est pendant le dernier trimestre 1974 qu'un nouveau contrat pour la construction de l'IRCAM a été rédigé, signé par le maître d'œuvre et approuvé par la Commission des Marchés.

Le bilan de la réforme au plateau Beaubourg en 1974 est au total positif : la consommation de la marge de tolérance du maître d'œuvre sur le coût d'objectif n'était fin décembre que de 6,3 %.

L'essentiel des 6,3 % de consommation de marge correspond surtout aux aléas de chantier.

Au total, à la fin de l'année, 91,7 % des marchés portant sur la totalité des travaux inclus dans le COD révisé ont été passés, les études d'exécution sont largement entamées et le chantier est avancé à 33 %. La consommation de marge de 6,3 % permet d'envisager pour l'ensemble de l'opération de construction un chiffre inférieur aux 12 % qui sont le seuil de pénalisation du maître d'œuvre : les dispositions de la réforme de l'ingénierie ont ainsi permis un réel contrôle de la consommation des crédits affectés à la construction du Centre Georges-Pompidou.

La seconde composante du cadre administratif de la mission de construction est la *position du Centre Georges-Pompidou par rapport à la ZAC des Halles*.

En effet, le bâtiment principal et la piazza sont situés dans la ZAC des Halles (secteur Est) tandis que l'IRCAM et l'environnement du Centre sont hors ZAC. Cette situation géographique a entraîné pour les opérations administratives liées à la construction en 1974 deux conséquences :

La situation hors ZAC a rendu le problème de l'environnement particulièrement complexe : c'est ainsi que, pour la seule rue Saint-Merri, parmi les partenaires intéressés, on trouvait non seulement le Centre Georges-Pompidou et la SEMAH, mais encore la Préfecture de Police. La préparation, puis la présentation des propositions du Centre Georges-Pompidou ont donc nécessité une coordination délicate à mettre au point avec tous ces intervenants.

La localisation des chantiers, par rapport à la ZAC des Halles, a aussi joué un rôle dans les travaux de détournement de réseaux en 1974 : alors qu'à l'intérieur de la ZAC (grand Beaubourg) les terrains étaient viabilisés par la SEMAH, hors ZAC (petit Beaubourg) les démarches administratives en vue des travaux de détournement des réseaux ont été à la charge du Centre.

Les opérations administratives en 1974 ont porté essentiellement sur la passation des marchés, l'obtention des permis de construire, ainsi que sur un certain nombre d'actions ponctuelles liées à la construction.

Au niveau des actions entreprises la cellule des marchés a participé à la rédaction, la mise au point, la présentation devant les Commissions Spécialisées des contrats nécessaires, tant à la construction du futur Centre, qu'aux activités des différents départements pour ce qui concerne les travaux, fournitures et prestations de service.

La procédure adoptée est celle de l'appel d'offres restreint avec publicité. Au cours de l'année 1974, aucun appel d'offres n'a été infructueux. 12 contrats ont été des reconductions de marchés de l'année précédente, 3 ont été traités de gré à gré (article 104-1 du CMP).

Le montant total s'élève à 132 millions (francs 1974).

Marchés conclus en 1974 :

LOTS COMPRIS DANS LE COD REVISE

| OBJET | DATE DE LA NOTIFICATION DU MARCHÉ | VALEUR (FRANCS 1-1973) |
|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Charpente métallique | | |
| Ossature tertiaire | septembre | 10 788 930 |
| Protection | octobre | 7 600 000 |
| Equipements organiques | | |
| Climatisation | juin | 45 182 278 |
| Electricité | avril | 21 857 584 |
| Détection « incendie » | juillet | 2 463 311 |
| Onduleur | novembre | 415 000 |
| Plomberie | juin | 8 821 074 |
| Protection « incendie » | mai | 4 663 010 |
| Ascenseurs | février | 13 976 214 |
| Divers | | |
| Faux plafonds | février | 2 407 947 |
| Faux planchers | septembre | 6 798 153 |
| | | 124 973 501 |

Opérations d'équipement non incluses dans le COD.

- Informatique : des marchés d'études ont été passés.
- Audio-visuel : sur une quinzaine de marchés prévus, trois ont été passés en 1974.
- Contrôle-Gestion : un marché.
- Téléphone : le marché est passé.
- Mobilier : sur une quarantaine de lots prévus, aucun marché n'a été passé en 1974.
- Signalétique : le marché est passé fin 1974.

LOTS CONCERNANT L'IRCAM

| OBJET | DATE DE LA NOTIFICATION DU MARCHÉ | VALEUR (FRANCS 10-1973) |
|---------------|---|----------------------------|
| Démolition | 15 mars 1974 | 250 000 |
| Terrassements | 15 mars 1975 | 4 438 970 |

L'appel d'offres suivant (génie civil) a été annulé en août 1974 lorsque la décision a été prise d'établir un nouvel Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'IRCAM.

Marchés qui seront conclus en 1975 sur la base d'appels d'offres lancés en 1974 :

| NATURE | COD (FRANCS 1-1973) | ESTIMATION (FRANCS COURANTS) |
|--------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Eclairage | 4 750 000 | 5 000 000 |
| Télévision/Sonorisation | hors COD | 6 607 773 |
| Rangement ouvrages | » | 3 570 000 |
| Section enfantine | » | 116 000 |
| Présentoirs et comptoirs | » | 279 000 |

Permis de construire :

En ce qui concerne le bâtiment principal, la mise au point définitive des dispositions architecturales d'un bâtiment aussi vaste et complexe que le Centre Georges-Pompidou nécessitait des études difficiles et des négociations continues entre l'E.P.C.B., les architectes, le bureau d'études et les services responsables en matière de sécurité.

C'est en février 1974 que cette procédure complexe a abouti à un accord de toutes les parties intéressées.

Sur la base de ce dossier architectural que l'on peut aujourd'hui considérer comme définitif, une demande nouvelle de permis de construire a pu être déposée et complètement instruite. En mars 1974, le Préfet de Paris prenait donc un arrêté rapportant le permis antérieur, accordé en mai 1973, et accordant le permis correspondant à l'état définitif du projet.

Attaqué en annulation, cet arrêté a fait l'objet d'un sursis à exécution du Tribunal Administratif de Paris en juillet 1974, pour des raisons de pure forme. Il a été porté aussitôt remède aux défauts minimes qui lui étaient reprochés en obtenant de la Ville de Paris et de la SEMAH des accords écrits officialisant l'utilisation par l'E.P.C.B. de la centaine de mètres carrés nécessaires à sa construction mais situés hors du périmètre qui avait fait l'objet d'une promesse de vente de la SEMAH à l'E.P.C.B.

La Commission Régionale des Opérations Immobilières et Administratives (CROIA) a d'autre part été de nouveau consultée et a confirmé que, pour ce qui la concernait, il n'était apparu aucun élément nouveau de nature à remettre en cause son avis favorable de juillet 1972.

Le chantier, qui avait été aussitôt arrêté, a pu reprendre le 8 août, lorsque le Conseil d'Etat a accepté de suspendre les effets du sursis en attendant de se prononcer sur l'appel formé par l'E.P.C.B. contre la décision du Tribunal Administratif.

L'E.P.C.B. a d'autre part déposé une nouvelle demande de permis de construire qui reprenait et complétait la précédente sur le seul plan formel, le dossier architectural demeurant inchangé.

Un nouveau permis a été accordé le 31 octobre 1974 (1).

En ce qui concerne l'IRCAM, la modification du projet en cours d'année a entraîné la préparation d'un nouveau dossier de permis de construire.

L'enveloppe de 59,2 MF (francs 1/73) affectée lors du Conseil Restreint du 20 mars 1973 est demeurée inchangée pour l'IRCAM.

Le bâtiment prévu dans l'APD initial s'inscrivait mal dans cette enveloppe (par son poids budgétaire relatif trop élevé). Le gouvernement ayant refusé en août 1974 d'augmenter l'enveloppe initiale comme cela avait été envisagé, il fut décidé de réduire le projet. Les architectes et l'E.P.C.B. ont été amenés à signer un nouveau contrat portant sur un projet modifié. A la fin de l'année 1974, un nouveau dossier de permis de construire, établi d'après un APD modifié, était en cours d'établissement.

Enfin, quelques *opérations administratives ponctuelles* touchant à la construction ont été effectuées en 1974.

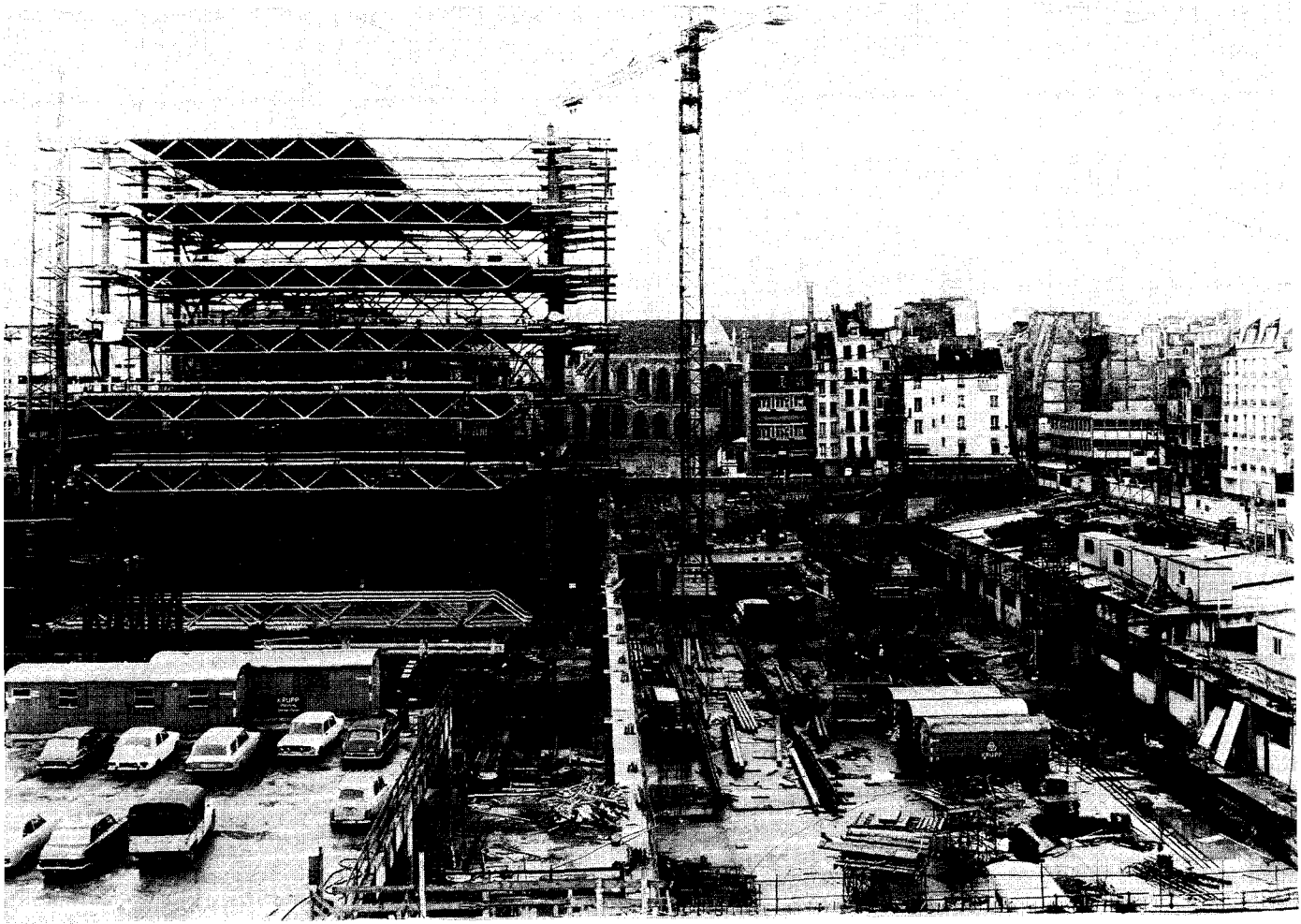
- En 1974 s'est poursuivi l'examen des problèmes d'environnement avec la Préfecture de Paris, la Préfecture de Police et la SEMAH. Des dossiers sur l'environnement ont été remis à la Préfecture de Paris en février, puis en avril 1974. L'E.P.C.B. espérait que le dossier serait présenté au Conseil de Paris au cours de sa séance de Printemps. Le décès du Président de la République, puis la révision du projet des Halles reportèrent cet examen en 1975.
- En 1974, le Centre Georges-Pompidou a travaillé en liaison avec le C.N.R.S., le laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSI). Le C.N.R.S. a notamment mis au point un programme pour ordinateur permettant de visualiser d'une façon très intéressante l'insertion du futur Centre dans l'environnement du plateau Beaubourg.
- En janvier 1974, l'E.P.C.B. a obtenu de la SEMAH la promesse de vente de l'îlot de Venise. Des conventions et accords entre la S.C.E.T., l'E.P.C.B. et les tutelles ont été mis au point en octobre 1974. La constitution d'une société pour l'étude, la réalisation et la gestion d'ouvrages annexes du Centre Beaubourg (SERGACEB) en décembre 1974 doit permettre la reconstruction de l'îlot dans les meilleures conditions.
- Enfin, une convention d'échange d'écoles avec la Ville de Paris a été signée avec la Préfecture de Paris en septembre 1974.

Avancement des travaux à la fin de l'année 1974.

En 1974, deux facteurs ont essentiellement influencé le déroulement des travaux :

- les difficultés de mise au point des dispositions de protection contre l'incendie dont la définition subordonne la réalisation d'un certain nombre d'équipements qui doivent être montés dès l'achèvement des premières travées de la charpente (revêtement de protection contre le feu de la charpente, façades, désenfumage lié aux installations de climatisation, faux plafonds, etc.),
- les difficultés technologiques de réalisation de la charpente métallique dont l'édification conditionne la réalisation de tous les équipements de la superstructure et l'achèvement des travaux de gros œuvre de l'infrastructure.

(1) Le permis à nouveau attaqué par les mêmes requérants a fait l'objet d'une décision de rejet de la part du Tribunal Administratif.



Montage de la charpente métallique
Décembre 1974

En ce qui concerne la charpente métallique, les délais de fabrication ont été allongés en raison :

— de la difficulté des analyses et des études demandées au bureau de contrôle technique lors de l'approbation de plans d'exécution, ainsi que des essais et des retouches successives nécessités par la mise au point définitive de pièces ou d'assemblages d'une configuration très particulière.

— de l'adoption de technologies tout à fait nouvelles (poutres treillis de 50 m de long comportant des nœuds en acier moulé assemblés aux membrures par soudure — utilisation de l'acier moulé pour la fabrication des pièces de grande dimension : gerberettes de 7 m de long travaillant en flexion sous des charges élevées) qui ont nécessité des recherches en laboratoires et une délicate mise au point des procédés de réalisation en usine,

— de la rigueur des très nombreux contrôles de fabrication compte tenu de l'impérieuse nécessité d'éliminer tout défaut eu égard à la très grande difficulté de les pallier après montage.

Les exigences en matière de sécurité étant impératives et l'accord de la commission de contrôle pour l'ouverture du bâtiment leur étant subordonné, il ne pouvait être question d'éluder les problèmes, donc de raccourcir les délais de mise au point.

De ce fait, le montage de la charpente métallique qui devait commencer en juin 1974 n'a pu commencer qu'en octobre. Mais ce retard a été mis à profit pour affiner la définition de certains ouvrages.

Données chiffrées

Les indications qui suivent tendent à donner une image concrète, par grandes masses de travaux aisément identifiables, du niveau d'avancement du chantier en décembre 1974 :

- Pour le bâtiment principal et la piazza, sur l'ensemble de l'ouvrage, les travaux sont avancés à 33 %. Mais certaines parties de la construction sont à un stade d'avancement élevé :

Le « génie civil » au sens large est achevé à 87 %

La charpente métallique à 36 %

Les façades à 15 %

Les équipements organiques à 40 %

La piazza à 53 %.

- Gestion technique centralisée : grâce à l'adoption d'un système automatisé, rendu nécessaire par la complexité du problème, une « banque » de 5 000 points à contrôler a pu être constituée de juillet à décembre.

- Pour l'IRCAM, les travaux sont restés au point mort depuis l'été, lorsque la décision a été prise de remodeler le bâtiment. Toutefois, les travaux de démolition, de terrassement et de soutènement sont terminés.

- La nouvelle école Saint-Merri a été achevée et mise en service au début de 1974 : des travaux complémentaires de finition ont été exécutés à la demande de la commission de sécurité avant livraison de l'école de la Ville de Paris.

- Des travaux d'aménagement d'un local provisoire des cantonniers ont été exécutés en 1974 dans les locaux de la Bibliothèque municipale.

La mission de préfiguration

Cette mission tend à prendre une importance relative croissante parmi les activités du Centre au fur et à mesure que se déroule la mission de construction : c'est en effet à travers la préfiguration que doit être assurée la continuité de l'entreprise lors de l'achèvement des travaux.

Cette mission s'exerce dans un cadre qui anticipe l'organisation future : celle-ci a été arrêtée dans le détail en 1974 à travers les différents textes d'application de la loi qui sont en voie d'être pris :

- décret général d'application de la loi du 3 janvier 1975
- décret portant statuts de la BPI
- arrêté fixant les règles du contrôle financier de l'Etablissement
- textes réglementaires concernant le statut du personnel, le statut des œuvres d'art, etc.
- projets de conventions entre l'Etablissement public et la BPI d'une part, et l'IRCAM d'autre part.

En 1974, la mission de préfiguration s'est déroulée dans un cadre différent de celui de l'année précédente. Nous évoquerons

- ce cadre,
- les activités de préfiguration proprement dites.

En 1974, l'innovation a consisté à synthétiser les activités de préfiguration du Centre en les incluant dans un **cadre budgétaire unique** : les trois utilisateurs du Centre (bibliothèque exclue) se trouvaient ainsi intégrés financièrement au Centre. Il s'agit du DAP, du CCI et, provisoirement, de l'IRCAM. Sans être autonomes, les budgets de ces trois utilisateurs ont été individualisés dans le budget de l'E.P.C.B.

C'est dans ce cadre qu'une association de recherche et de coordination acoustique/musique (ARCAM) a été fondée le 14 mai 1974, ayant pour mission de participer à la préfiguration du fonctionnement du futur Centre et plus particulièrement de préparer la constitution du futur IRCAM.

La BPI, placée sous la tutelle du Secrétariat d'Etat aux Universités, n'a pas été intégrée dans ce cadre.

Le but de cette intégration budgétaire était double. Il s'agissait d'assurer la coordination matérielle, financière et administrative de l'ensemble de la mission de préfiguration, tout en assurant aux départements la plus large autonomie culturelle.

Ces deux tâches ont pu être menées simultanément grâce à l'adoption d'un système nuancé de délégations de compétences au bénéfice des chefs de départements : ces délégations de compétences étaient ainsi totales dans la partie purement culturelle de leurs activités ; partagées avec celles des services communs dans des domaines comportant certains aspects non culturels (recrutement de personnels spécialisés, menues dépenses de matériel courant), et enfin les services communs conservaient l'intégralité des compétences en matière strictement administrative et financière ou technique.

Nous examinerons les **activités de préfiguration** en 1974 par services. Les activités culturelles des départements feront l'objet d'un chapitre distinct.

L'activité de la **cellule Organisation-gestion** en 1974 a consisté en grande partie à approfondir les principes d'organisation exposés dans le rapport général sur l'organisation et la gestion du futur Centre qui a été publié une première fois fin 1973 et dont une seconde rédaction a été demandée et effectuée au début de l'année 1974. Ce rapport, approuvé par le Comité des Utilisateurs, a été également approuvé par les autorités de tutelle qui, parallèlement, adoptaient, au début de l'année, les dispositions juridiques du statut du futur Centre (projet de décret devenu par la suite un projet de loi).

Les travaux réalisés par la cellule Organisation-gestion l'ont été, soit directement par la cellule, soit en groupes de travail mixtes comprenant les services opérationnels intéressés, soit directement par ces services, avec assistance de la cellule :

— Etude des structures et des moyens des services du Centre à court et moyen terme (programmation des postes et des effectifs, études sur le coût des services, etc.) ;

— Organisation des activités relatives au personnel : les études lancées par la cellule et conduites en relation avec le service du personnel ont abouti à l'approbation du statut par les autorités de tutelle et à la transformation de tous les emplois actuels sur la nouvelle grille ;

— Organisation du système budgétaire et comptable : l'intégration des budgets de trois départements au budget de l'E.P.C.B. en 1974 s'est traduite par l'intégration progressive de ceux-ci dans les circuits et les schémas budgétaires existants. Il a aussi fallu adapter le système existant à ce nouvel état de fait et étudier les bases du système de gestion budgétaire du futur Centre afin de les mettre en place progressivement (étude et mise en place de budgets par programmes, étude d'un système d'informations statistiques et d'indicateurs périodiques) ;

— Organisation du secteur des manifestations du DAP : la fusion du CNAC et du MNAM, pour partie, et de la documentation spécialisée au sein du DAP, la prise en charge totale des expositions à partir de 1975 ainsi que la préparation des manifestations inaugurales ont conduit la cellule à effectuer les études nécessaires à l'organisation de ce secteur en 1974 ;

— Autres activités : la cellule a consacré une partie de ses travaux à l'organisation des activités d'accueil et de sécurité dans le futur Centre Georges-Pompidou.

Enfin, la cellule s'est penchée sur la remise à jour du compte d'exploitation de l'IRCAM.

La cellule Gestion budgétaire

La mission de la cellule Gestion budgétaire est de préparer et mettre à jour les budgets de l'E.P.C.B. et de suivre la réalisation de ces budgets par une comptabilité d'engagement.

— La préparation des budgets

Les budgets de fonctionnement ont été préparés par les départements et les services, la cellule Gestion budgétaire avec « Organisation-gestion » a coordonné les besoins, calculé les réserves et fait les totaux au niveau des comptes.

En 1974, la cellule Gestion budgétaire a préparé le budget d'équipement 1975 — Actuali-

sation des crédits, répartition des autorisations de programme et des crédits de paiements par compte en relation avec la cellule Coordination et avec les différents ingénieurs de la construction.

— Mises à jour des budgets

Les budgets initiaux donnent lieu en cours d'année à de nombreuses mises à jour ou rectifications.

— Tenue de la comptabilité ordonnateur

La tenue de la comptabilité ordonnateur est la principale activité de la cellule. Cette activité repose sur les tâches suivantes :

— Vérification et enregistrement des propositions de dépenses ;

— Engagements auprès du Contrôle Financier ;

— Imputation des factures ;

— Vérification des mandats ;

— Reversements et re-imputations.

Les propositions de dépenses sont des engagements internes à l'E.P.C.B. Ils sont regroupés et donnent lieu à des engagements auprès du Contrôle Financier. Il s'agit des engagements officiels.

Sur le budget fonctionnement de l'E.P.C.B., il y a eu 232 engagements auprès du Contrôle Financier. La plupart d'entre eux ont été des engagements provisionnels (212 sur 232).

Sur le budget commerce, il y a eu 60 engagements auprès du Contrôle Financier.

Sur le budget équipement, il y a eu 179 engagements auprès du Contrôleur Financier.

— Le suivi des budgets

Pour suivre le budget, des tableaux de bord ont été émis plus ou moins régulièrement.

La cellule Affaires juridiques a été mise en place le 15 septembre 1974. Son rôle est de donner aux départements et services communs des conseils pour l'ensemble des problèmes juridiques ou ayant une incidence juridique. Elle cherche à élaborer des solutions nouvelles les plus adaptées aux missions du Centre, notamment dans le domaine du droit d'auteur. Elle a commencé à élaborer et à mettre en service un certain nombre de « contrats-type » qui normalisent sur le plan juridique un certain nombre d'actions à caractère répartitif. (Exemple : achat de diapositives de la diathèque.)

Elle prend directement en charge sur le plan juridique un certain nombre de problèmes spécifiques, en particulier ceux liés aux expositions et aux manifestations inaugurales. Enfin, elle coordonne les assurances de l'ensemble du Centre.

Le **service du Personnel** en 1974 a effectué un certain nombre de tâches courantes : gestion prévisionnelle, recrutement, gestion administrative, préparation des plans de formation, frais de mission... Mais, dans le même temps, il effectuait un certain nombre de réalisations précises dans le domaine de la préfiguration :

— Mise au point du statut du personnel ;

— Mise en place d'une commission paritaire ;

— Mise au point d'un système indemnitaire pour les heures supplémentaires ;

— Mise en chantier du système de notation du personnel ;

— Création du service recrutement-formation ;

— Création du service social ;

— Reclassement de tout le personnel dans le cadre du nouveau statut.

Le service du Matériel, en 1974, a eu des activités de quatre types :

— Gestion des locaux : outre la gestion de l'immeuble « Sébastopol », le service du Matériel a désormais en charge les locaux du MNAM et du CNAC. De plus, une convention a été passée en mai 1974 pour la location, 28, rue des Francs-Bourgeois, d'un local destiné au stockage de matériels, à la préfiguration de certaines manifestations prévues dans le futur Centre, et à la création d'un atelier pour enfants qui fonctionne en liaison avec plusieurs écoles parisiennes.

— Gestion des matériels : la totalité des matériels (mobilier, matériel de bureau, audio-visuel) détenus par les services communs et l'ensemble des utilisateurs est prise en inventaire par le comptable « matières ».

En 1974, la cellule Matériel a réalisé en achat de toutes sortes, tant pour les services communs que pour les utilisateurs et l'équipement de la nouvelle école Saint-Merri, un chiffre d'affaires de 3 823 654 F.

— Services généraux : la part principale de l'activité de la cellule du matériel en 1974 a été axée sur l'immeuble « Sébastopol » : travaux d'entretien, d'aménagement de locaux, services du téléphone, de la réception, du parc automobiles, de la poste, etc. Un service de reprographie équipé d'un photocopieur et d'une machine offset assure tous les travaux de duplication.

Au cours de l'année 1974, la cellule Matériel a pris en charge l'entretien du MNAM, l'aménagement et l'entretien de l'espace-animation « enfants » de la rue des Francs-Bourgeois, l'aménagement de l'ancienne Bibliothèque municipale.

— Relations avec les sous-locataires : la cellule du matériel a réalisé en 1974 l'accueil et l'installation dans les locaux « Sébastopol » de divers organismes : C.S.C.E.I., C.N.A.A.V., Piano & Rogers. Elle traite avec ces organismes toutes les questions de loyer et charges diverses.

En ce qui concerne l'équipe informatique, l'année 1974 apparaît comme une année de mise au point des projets :

— Automatisation de la BPI : trois sous-projets ont été définis en 1974 en accord avec le Secrétariat d'Etat aux Universités qui décide de donner la priorité au projet de gestion automatique sur celui de recherche documentaire, plus complexe et aléatoire :

Saisie de données : L'appel d'offres préparé au mois de mars a pu être lancé au mois de juin. Son dépouillement au mois de novembre a permis de retenir une Société, avec laquelle un marché devrait être conclu en 1975.

Gestion (traitement des données saisies pour produire des listes et catalogues destinés aux bibliothèques et au public) : Il a été possible de définir un format satisfaisant les besoins de la BPI, le format Bikas, qui a reçu l'accord du Secrétariat d'Etat aux Universités. La réalisation sera entreprise en 1975.

Recherche documentaire : Les défaillances du système Mistral ont amené le Centre à rechercher un autre logiciel susceptible de satisfaire les exigences techniques de l'ex-

périence. Le logiciel Golem a été retenu. L'expérience préparée à la fin de 1974 pourra avoir lieu au cours du premier semestre 1975.

— Système automatisé du DAP : Il s'agit du système NYPL acquis en 1973 afin d'éditionner les catalogues mis au point par le service de la documentation. La première partie du système, destinée à la constitution des fichiers, a été mise en place en 1974.

— IRCAM : L'équipe informatique a fourni une mission de conseil technique pour la mise au point du contrat d'acquisition de l'ordinateur de l'IRCAM et la présentation du dossier aux commissions compétentes. Le marché doit être conclu au début de l'année 1975.

— CCI : Une réflexion approfondie a permis de préciser les orientations possibles. Deux systèmes existants ont été analysés et l'un d'eux sera implanté en vue d'une démonstration au cours du Salon des Arts Ménagers (février-mars 1975).

— Gestion générale du Centre : Une pré-étude au printemps 1974 a permis une première réflexion, qui conduira à une étude en vue d'un programme d'automatisation en 1975.

— Le service Audio-visuel en 1974 a eu des activités dans deux directions :

— Activités d'études et de réalisation : 1973 ayant permis de définir les objectifs généraux des équipements, 1974 a vu le début de la mise en réalisation de certains projets : signature du marché correspondant aux équipements lourds de télévision et de sonorisation (décembre 1974) ; recherches particulières sur certains équipements spéciaux ; développement des relations avec l'extérieur.

— Activités de production en relation avec les utilisateurs : le service Audio-visuel a assuré la production de deux films d'actualité artistique coproduits avec Gaumont, de l'expérience et du reportage « Les enfants et la vidéo » coproduit avec le CCI et le service de la recherche de l'O.R.T.F., et du montage trois écrans sur le Festival d'Avignon. En outre, le service Audio-visuel a réalisé en 1974, pour les utilisateurs et pour les relations extérieures, un certain nombre de produits (magazines, enregistrements, montages vidéo, montage films, etc.).

Le service Edition-diffusion a vu en 1974 son organisation modifiée par la mise en place d'un système de comptabilité analytique. Cette comptabilité permet d'apprécier trimestriellement les résultats de l'activité du service.

La création d'un fichier de vente par correspondance aux collectivités a été entreprise et 4 000 adresses ont été enregistrées puis exploitées.

Entre le 5 avril 1974 et la fin de l'année, le chef de fabrication a eu à connaître 61 projets d'importances diverses, 27 ont été exécutés, 5 sont en cours de tirage, 26 études sont en cours.

La politique d'édition et de production a été complétée par les achats pour revendre : en particulier, 3 064 estampes de divers artistes ont été acquises du CNAC.

Le stock du service édition-diffusion, d'une valeur de 40 000 F. environ au 1^{er} janvier 1974, est passé à une valeur de 400 000 F. environ.

En 1974, le service a vendu ses produits dans les comptoirs du boulevard Sébastopol, par correspondance et à l'extérieur (points de vente du CNAC, de l'U.C.A.D., de la R.M.N. et commerçants divers). Le chiffre d'affaires de l'année s'est ainsi élevé à 75 314,76 F., chiffre auquel ont doit ajouter les ventes réalisées par les comptoirs de l'U.C.A.D. et qui n'ont pas encore été facturés (18 918 F.).

En outre, des pourparlers ont été engagés et certains menés à bien pour la diffusion des produits en France et à l'étranger.

Les activités de la **cellule des Relations publiques** en 1974 se sont orientées essentiellement dans deux secteurs : information vers les « média » d'une part, et information directe vers le public, d'autre part.

— Information vers les « média » : En 1974, dans la presse nationale, 160 articles d'importance ont été publiés sur le Centre Beaubourg.

Un grand article sur Beaubourg est paru dans « Le Courrier de l'UNESCO » (en 15 langues) après les contacts pris par notre service.

En ce qui concerne la presse audio-visuelle, 132 minutes d'émissions télévisées ont été réalisées sur Beaubourg en 1974, sans compter les informations ponctuelles réalisées lors de Conseils des Ministres, de décisions administratives, etc.

Des liaisons très étroites ont été nouées en 1974 avec la direction de la radio de l'O.R.T.F. Quatre émissions ont été réalisées sur France-Culture cette année et trois jours d'émission en direct du hall d'information ont été organisés avec France-Culture et France-Musique.

Radio Monte-Carlo nous a donné l'antenne deux fois, ainsi que Radio-Luxembourg.

— Information directe vers le public : Le hall d'information du Centre Beaubourg est ouvert du lundi au samedi inclus de 12 à 18 heures. Il a reçu en 1974 : 32 900 personnes (contre 15 000 environ en 1973). Le budget consacré au hall d'information s'est monté en 1974 à 20 000 F.

Tout au cours de l'année 1974, des réunions d'information sur Beaubourg ont eu lieu : ces réunions sont, depuis le mois de septembre 1974, accompagnées de l'exposition itinérante, excellent support d'information.

Une exposition sur Beaubourg a eu lieu à l'UNESCO pendant la dix-huitième Conférence Générale (notons que c'est la première fois depuis 20 ans que la France est présente par une exposition dans cette enceinte).

Le budget global pour l'information et les expositions itinérantes a été en 1974 de 200 000 F.

Dans la seconde partie de l'année 1974, **une étude sur le public** a été lancée concernant l'importance et la nature de la fréquentation du futur Centre et de chacun de ses différents départements et activités.

Une synthèse doit permettre, fin 1975, de dégager les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour prospecter, sensibiliser et accueillir le plus large public, tant français qu'étranger.

La cellule **Animation culturelle** a effectué en 1974, dans le cadre de sa mission d'information culturelle et d'animation artistique :

— 250 séances d'animation pour enfants (ateliers arts plastiques, musique et audio-visuel) dans le hall d'information, à l'école Saint-Merri et à l'Atelier des Enfants, 28 rue des Francs-Bourgeois

— Nous en avons gardé les produits : montages diapositives, dessins, peintures, bandes vidéo...

— 1 audio-visuel sur l'Impressionnisme destiné au Hall d'Information

— 1 film sur l'actualité artistique
Matisse ; Equipe Cronica

— Des échanges avec des organismes culturels en France et à l'étranger donnant lieu à l'établissement d'un fichier culturel

— La programmation générale de l'espace enfants du futur Centre Georges-Pompidou (A2)

— La conception et l'organisation de l'Atelier des Enfants, ouvert en novembre, 28 rue des Francs-Bourgeois.

Les activités des Départements en 1974

Le Département des Arts Plastiques

En 1974, le Département des Arts Plastiques a poursuivi le double but d'une mise au point de ses structures et d'un développement de la préfiguration du futur Centre.

Les trois services composant le Département des Arts Plastiques ont ainsi affermi leur rôle et coordonné leurs activités :

- Poursuite des acquisitions d'œuvres d'art et mise en œuvre d'un programme important de restauration pour le service des collections.
- Rassemblement, fusion et accroissement des divers fonds documentaires sur les arts plastiques pour le service documentation.
- Développement d'un programme d'expositions complet pour le service des manifestations.

Parallèlement, les études et réflexions sur le futur bâtiment et les réunions qui ont été tenues à ce sujet, ont permis l'adoption de solutions techniques propres à favoriser les bonnes conditions d'installation et de sécurité des œuvres dans le Centre Georges-Pompidou.

Collections

Acquisitions

Le crédit spécial ouvert depuis 1973 au titre de l'E.P.C.B. a été géré en 1974 par le service de la Création Artistique. Après avis d'un Comité spécial présidé par le Directeur des Arts Plastiques, ce Comité a donné son accord à l'acquisition de vingt-trois œuvres, en s'efforçant de combler les vides existant dans les collections nationales, spécialement en ce qui concerne certains mouvements et certains artistes français et étrangers indispensables à la compréhension de l'art contemporain (Salvador Dalí, Jean Dewasne, Sam Francis, Jean Gorin, Yves Klein, André Masson, Joan Miro, Andy Warhol, etc.).

Le service des collections a bénéficié en outre pendant l'exercice 1974 de plusieurs donations (Victor Brauner, Yves Klein, Raoul Haussmann) et d'un legs important (Dr. Le Masle) représentant plus de 250 pièces.

Inventaire - Gestion des œuvres

Dans la perspective du transport au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou de collections nationales d'art moderne et contemporain, les conservateurs du service des collections ont procédé :

— au récolement des inventaires correspondant aux différentes sources d'enrichissement du musée (Musée du Luxembourg, dépôts du Fonds National d'Art Contemporain, etc.) plus de 5 000 peintures, plus de 4 000 dessins, plus de 2 000 sculptures et plus de 1 000 objets d'art ;

— au tri des œuvres qui, en raison de leur datation, devront, après accord du Musée du Louvre, être reversées à la Direction des Musées de France. Les prêts d'œuvres des collections pour l'organisation en France ou à l'étranger d'expositions temporaires ont donné lieu à 300 mouvements.

Restauration

Soucieux de présenter lors de l'ouverture du Centre des collections en parfait état, le service a mis en œuvre un important programme de restauration portant sur 526 interventions.

Etudes et recherches sur les collections

Parallèlement au récolement des inventaires évoqué ci-dessus, un dossier a été ouvert pour chaque œuvre figurant à l'inventaire. Le nombre de ceux-ci est passé de 1 500 au 31 décembre 1973 à 6 837 au 31 décembre 1974.

Documentation photographique

En vue d'assurer la couverture photographique intégrale des collections, un programme important a été engagé en liaison avec la Réunion des Musées Nationaux.

Pédagogie - Information

Des essais de diffusion de textes pédagogiques dans les salles ont été tentés avec succès de même que la projection de films d'artistes contemporains a été assurée dans la salle audio-visuelle.

Enfin, des expositions documentaires ont été organisées, soit sur l'intégration du musée au Centre Beaubourg, soit à l'occasion de nombreuses acquisitions (« L'esprit de notre temps », de Raoul Hausmann...).

Présentation des œuvres

Le circuit des collections a été remanié à plusieurs reprises en cours d'année pour tenir compte des modifications intervenues dans les surfaces réservées à la présentation des collections permanentes. Ces modifications ont été en général bien accueillies du public : 308 000 visiteurs ont été enregistrés en 1974.

Expositions temporaires

Plusieurs expositions temporaires ont été organisées dans les locaux du musée avec le concours de la Réunion des Musées Nationaux (Lindner, Munch, Dessins du Musée) qui ont amené un surcroît de 75 000 visiteurs.

Manifestations

Le programme du *Centre National d'Art Contemporain* pendant l'année 1974 s'est déroulé aux galeries de la rue Berryer en offrant un équilibre entre :

- les présentations d'œuvres récentes de jeunes artistes (Alain Jacquet, Christian Boltanski, Jacques Monory),
- les expositions rétrospectives (Louise Nevelson, Dorothea Tanning),
- une exposition thématique (Hyperréalistes américains - Réalistes européens),
- une exposition documentaire (Art - Voir Beaubourg).

Chacune de ces expositions (à l'exception d'Alain Jacquet et de Art - Voir Beaubourg) a donné lieu à l'édition d'une monographie sur l'artiste ou sur le thème d'exposition. Toutefois, le CNAC a poursuivi sa politique d'éditions en publiant des estampes signées par les artistes exposants ainsi que des livrets de diapositives (Hyperréalistes) et des tracts publicitaires (Nevelson, Monory-Boltanski).

D'autre part, chaque fois que cela a été possible, des projections de films ont été organisées en même temps que l'exposition. C'est ainsi que les films de Boltanski ou de Monory et que 2 films sur Louise Nevelson ont été projetés pendant la durée de ces expositions. Par ailleurs, l'exposition Arts - Voir Beaubourg a donné lieu à une semaine de « cinéma différent », en particulier de films d'artistes.

En dehors de quelques débats organisés ponctuellement (comme celui avec les architectes du Centre Beaubourg à l'occasion de Art - Voir), une véritable animation a été mise au point en collaboration avec les artistes pour la double exposition Monory-Boltanski.

Treize rencontres ont été organisées avec des publics très divers dont deux à l'extérieur de l'exposition. Ces rencontres, sous la responsabilité d'un animateur, ont eu un très large succès public et devraient être poursuivies en 1975.

L'ensemble de ce programme a fait l'objet de liaisons constantes avec des musées étrangers. Dans certains cas, les expositions s'intégraient à des pools internationaux tels Louise Nevelson ou Hyperréalistes américains - Réalistes européens (ce dernier circuit étant entièrement organisé par le CNAC). Dans d'autres, des expositions ont été reprises à l'étranger comme Art - Voir en Pologne ou Monory au Danemark.

En dehors de ce programme, le CNAC a assuré de nombreuses participations et missions en France comme à l'étranger, à la demande des Affaires Etrangères :

- Exposition Réquichot itinérante en Allemagne Fédérale.
- Sélection française pour la Biennale d'Alexandrie.
- Présentations d'œuvres pour le Pavillon français de Terres des Hommes (Montréal).

Divers

- Sélection française pour le Festival International de Peinture à Cagnes.
- Participation à Paris et à New York à la préparation pour l'UNESCO de manifestations sur le thème l'innovation culturelle.
- Prise de contact avec 15 conservateurs lors d'une réunion à Beaubourg le 15 octobre 1974, et organisation d'une cellule de sélection et de programmation avec l'Inspection générale des musées de province.

L'organisation de cette cellule a donné lieu à un certain nombre de missions en province, en particulier : Annecy, Avignon, Chambéry, Grenoble, Nantes, Nice, Saint-Paul-de-Vence, Saint-Etienne, Les Sables-d'Olonne, Strasbourg, Chartres, Roanne, Clermont-Ferrand.

- Participations aux réunions de travail de la 9^e Biennale de Paris.
- Participations régulières aux commissions du 1^{er} %.
- Participations aux réunions de travail d'Arphila 75.
- Participations au Comité de sélection de l'exposition Projekt à Cologne.
- Premiers contacts avec Bruxelles pour l'organisation de l'exposition Euro-palia prévue pour l'automne 1975.

Documentation

Bibliothèque

Etat du fonds

La fusion des fonds de la Bibliothèque du Musée National d'Art Moderne et de la Documentation du Centre National d'Art Contemporain est en cours depuis janvier 1974. L'ensemble représente environ : 15 000 livres, 38 000 catalogues, 800 titres de périodiques (dont 200 vivants) et 7 000 dossiers d'artistes, couvrant la période 1900 à nos jours.

Classement

Il a été prévu de classer une part importante des livres en libre-accès. Dès maintenant, l'ensemble des monographies d'artistes a été reclassé suivant ce système.

Acquisitions au cours de l'année 1974

Ouvrages et périodiques

- 1 513 livres
- 200 périodiques
- 24 quotidiens.

Valeur totale : 242 870 F.

Ceci représente un *accroissement de 200 %* par rapport à l'ensemble des achats de la Bibliothèque du MNAM et de la Documentation du CNAC pour la même période de l'année 1973.

Répartition des ouvrages en fonction de la langue

- | | |
|-----------------------|------|
| — Français | 55 % |
| — Allemand | 15 % |
| — Anglais | 15 % |
| — Langues slaves | 10 % |
| — Italien et Espagnol | 5 % |

Choix des ouvrages

Il est fait à partir d'un dépouillement systématique des bibliographies pour refléter l'actualité artistique contemporaine d'une manière exhaustive et combler systématiquement les lacunes du fonds (reprints, occasions...).

Catalogues

2 700 catalogues ont été reçus en 1974 provenant d'échanges, d'envois gracieux ou de dons faits par les artistes.

Dons

La Documentation a bénéficié de dons importants de :

- Mmes Metzinger, Sima,
- MM. G. Boudaille, Charchoune, Jindrich Chalupecky, Michel Seuphor, Douglas Cooper.

Les dossiers d'artistes

Les dossiers d'artistes aujourd'hui au nombre de 7 000 environ ont été constitués à partir de 1967 par le Musée National d'Art Moderne et le Centre National d'Art Contemporain. Au cours de l'année 1974, 700 nouveaux dossiers environ ont été ouverts à la suite de l'envoi d'un questionnaire.

Ces documents sont en voie de miniaturisation sous forme de microfiches afin d'en permettre la conservation et d'en faciliter la consultation et la diffusion. Au cours de l'année, environ 200 dossiers, choisis pour leur importance, ont été microfilmés, représentant à peu près 10 % de la masse des documents conservés.

Par ailleurs, un microfilm chronologique de la revue de presse hebdomadaire est réalisé qui permettra de conserver le compte rendu systématique de l'actualité artistique.

Les archives

Le rôle de la Documentation dans ce domaine est avant tout d'identifier, de localiser et, si besoin est, de conserver ces documents.

Elle peut simplement les microfilmer en préservant ainsi leur contenu dans son intégralité et son unité. Elle peut les rassembler et les classer.

Depuis le début de l'année 1974, la Documentation a pu ainsi réunir :

- L'ensemble des archives de la revue « Art et Architecture ».
- Le catalogue des archives du mouvement lettriste (Prêt Maurice Lemaître).
- Les archives Yves Klein.
- Le fonds Larionov.

La diathèque

La diathèque détient 22 925 diapositives de plus de deux mille artistes différents résultant, soit d'une campagne systématique de prises de vues dans les musées et les galeries parisiennes, soit d'envois faits par les artistes eux-mêmes.

En 1974 :

4 480 diapositives ont été faites par le service,
3 025 proviennent de dons ou d'envois.

En 1973, le photographe a pu couvrir 165 manifestations, en 1974, 200.

La cinémathèque

La Documentation a entrepris de recenser systématiquement tous les films sur l'art du 20^e siècle ainsi que tous les films d'artistes. 3 000 films ont pu être dénombrés et décrits. 78 films ont été acquis en 1974 ou sont en cours d'acquisition représentant une valeur totale de 84 487 F.

Animation

Une rétrospective de cinéma d'artiste a été organisée par la Documentation du 1^{er} au 9 octobre au CNAC.

La salle qui offrait 65 places assises a accueilli, chaque soir, en moyenne plus de 150 personnes. On peut donc estimer que près de 1 500 personnes ont été intéressées par cette manifestation, ceci malgré la faible publicité qui lui a été donnée, et ont manifesté une étonnante « ferveur », assistant d'affilée aux 6 heures de projection journalière.

Le budget de cette opération était de 20 000 F. Aucune recette n'a été perçue.

Documentation et informatique

Deux activités de la Documentation sont en cours d'automatisation.

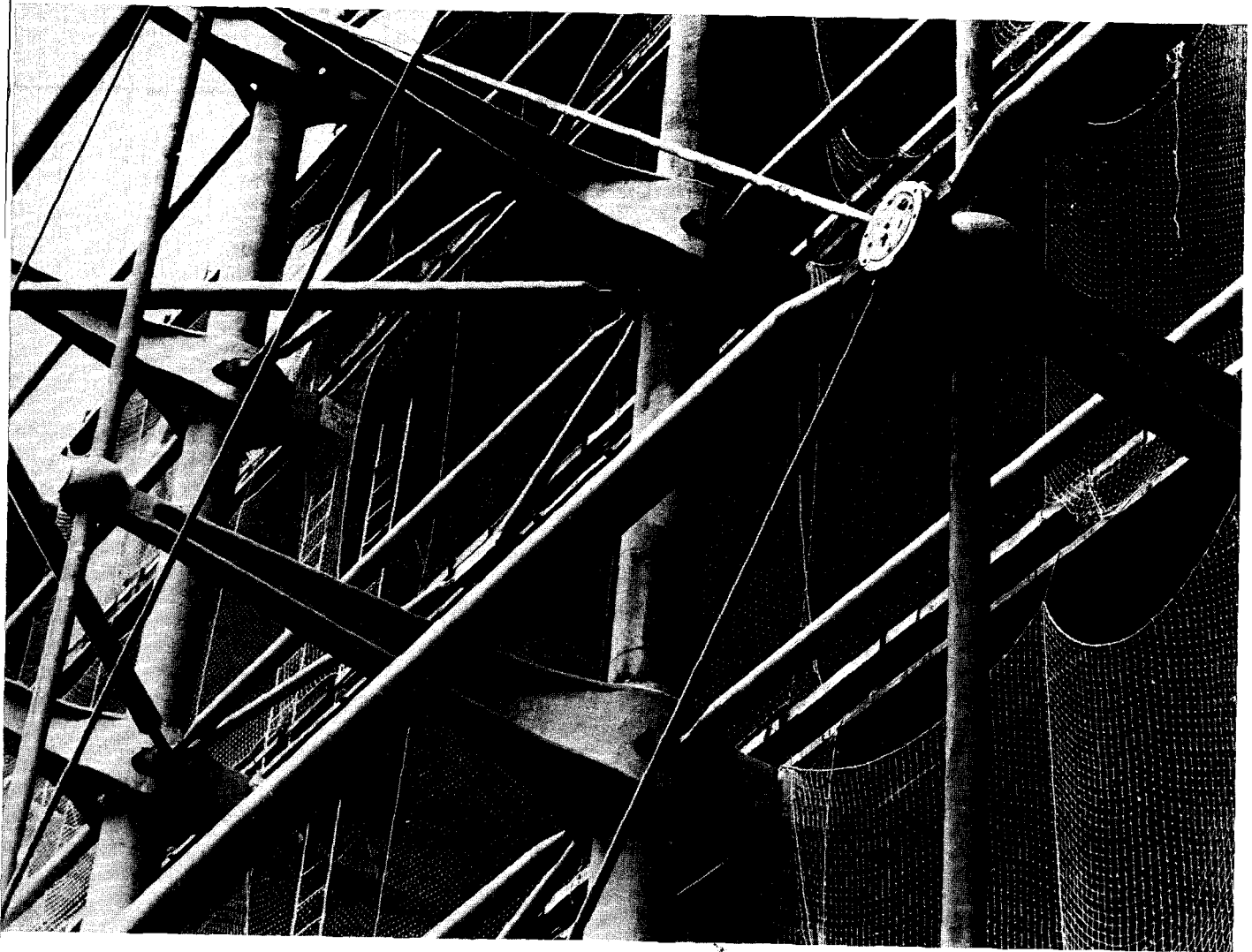
Le catalogue du fonds :

Le coût élevé de réalisation de tels programmes informatiques a conduit à rechercher un produit déjà existant. Le choix s'est porté sur le système mis au point par la New York Public Library. Ce système a assuré la publication, à partir du format d'échange international M.A.R.C., du catalogue d'un fonds de nature équivalente au nôtre (celui de la Dance collection, conservé au Lincoln Center à New York).

Au 1^{er} décembre 1974, étaient déjà opérationnels la saisie optique et le contrôle des données (le volume actuel traité est de 250 bordereaux par semaine ; il devrait augmenter au cours de l'année 1975). Un système a été écrit pour permettre, à partir des bordereaux de saisie et avant tout traitement, la gestion des fichiers de renseignements.

Le fichier automatisé :

La Documentation participe, pour tout ce qui concerne les personnes et les institutions intéressant la création artistique, à la constitution du fichier automatisé du Centre. Durant l'année, 750 notices ont été rassemblées.



Le Centre de Création Industrielle

Documentation

La section *Documentation* a orienté ses activités dans trois directions en 1974 :

Documentation sur les produits :

Le fichier des produits (10 000 fiches environ) a été complété et mis à jour. Ce fichier peut être consulté au musée des Arts Décoratifs et donne tous les renseignements sur les produits industriels français et étrangers sélectionnés concernant l'équipement de la maison et l'aménagement de l'environnement et des loisirs.

L'étude d'un système documentaire fondé sur l'analyse de la valeur d'usage a été menée (avec l'aide financière du CSCEI). Ce système permet au public et aux professionnels de sélectionner parmi tous les produits commercialisés en France ceux qui correspondent le mieux à leurs critères et à leurs besoins.

Documentation spécialisée :

La documentation spécialisée répartit ses activités dans quatre directions :

- la bibliographie,
- le fichier des créateurs,
- les études et recherches documentaires,
- la diffusion des activités précitées.

En 1974, ce service a accru ses moyens.

Le recensement des designers s'est poursuivi avec l'aide financière du C.S.C.E.I. : ce recensement, qui touche à sa fin, devrait aboutir à l'édition d'un annuaire des designers.

Sur le plan des contacts avec l'extérieur, le responsable de la documentation spécialisée du CCI est devenu membre du groupe de travail chargé de problèmes de normalisation de la documentation et des échanges documentaires au sein de l'I.C.S.I.D. (International Council of Society of Industrial Designers). Le CCI participe ainsi aux réunions périodiques organisées par l'I.C.S.I.D.

Un bulletin trimestriel a été mis au point, dans le cadre de ces recherches, par le CCI pour le dernier trimestre 1974. Ce bulletin reprend, en anglais et sous forme synthétisée, le bulletin mensuel. Il sera produit par le CCI et diffusé par l'I.C.S.I.D., à l'intention des organismes officiels ou de tout organisme intéressé.

La diathèque

La diathèque réunit une documentation iconographique à caractère pédagogique sur les trois centres d'intérêt du CCI (architecture, urbanisme, design de produits) de 1850 à nos jours.

Elle possède une collection d'environ 8 000 diapositives qui peuvent être louées ou achetées (duplicata) et une collection cinématographique (films, bandes vidéo, audio-visuels).

Durant l'année 1974, la diathèque du CCI s'est surtout attachée à compléter la classification des sections architecture et urbanisme et à acquérir des documents de base sur ces deux thèmes (3 100 diapositives sur l'architecture au total, et 4 720 sur l'urbanisme).

Les structures juridiques de la diathèque ont été redéfinies en liaison avec les autres photothèques publiques, dans le cadre d'interphotothèque.

Ainsi, il a été établi des contrats d'achat de photographies et une proposition de tarification en rapport avec les barèmes des associations professionnelles telles que le comité français du droit d'auteur du photographe.

D'autre part, la diathèque s'est également attachée en 1974 à la création d'un fichier de films documentaires sur l'architecture, l'urbanisme, le design de produits et les communications visuelles pour la constitution d'une cinémathèque (26 courts métrages et 3 bandes vidéo).

Expositions et manifestations

La section *Expositions et manifestations*, le plus ancien des services du CCI, a organisé en 1974 des expositions de quatre types :

Les expositions temporaires, localisées jusqu'à l'ouverture du futur Centre au musée des Arts Décoratifs.

Les expositions itinérantes.

Les manifestations réalisées par le CCI pour un organisme tiers.

Les opérations d'animation.

Edition

Le *service Edition* publie des ouvrages sur l'urbanisme et l'architecture, le design de produits, les communications visuelles. Ces ouvrages sont produits avec l'aide des autres services (catalogues et affiches des expositions, index de la documentation) ou par lui-même.

En 1974, le service Edition a préparé la fabrication des premiers numéros d'une revue théorique trimestrielle « Traverses » et divers ouvrages (livres, monographies, cahiers de diapositives).

Un certain nombre de titres sont à l'étude ou en préparation.

Avec l'aide du service des expositions, le service Edition du CCI a publié des catalogues et affiches pour plusieurs expositions (9 000 catalogues et 8 200 affiches au total).

Etudes

Au printemps 1974, l'opération sur le mobilier scolaire devant équiper les établissements du second degré, ouverts en villes nouvelles, a été lancée en relation avec d'autres organismes publics.

Financée dans sa première phase par le M.D.I.S., l'étude devait servir de base à l'organisation d'un concours. Cette seconde phase a été financée directement par le ministère de l'Équipement et indirectement par le F.I.C., la Commission Centrale des Marchés et l'Union des Groupements d'Achats Publics.

Service de presse

Le *Service de presse*. Depuis le 1^{er} janvier 1974, un attaché de presse travaille au CCI à temps complet.

Le Service de presse a mis son fichier de 6 000 noms à la disposition du service des relations publiques de Beaubourg.

Cette année, le fonctionnement du service a uniquement concerné les relations avec la presse. Le Service de presse entretient cependant des relations avec un certain nombre d'organismes nationaux et internationaux ainsi qu'avec de multiples organisations professionnelles.

L'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique

L'IRCAM est actuellement dans sa phase de « mise en place ». On entend par-là, d'une part, l'intervention de l'Institut dans le « monde de la musique » et de la « recherche scientifique », à l'échelle nationale et internationale et, d'autre part, la dotation en supports de différentes natures qui assureront son futur fonctionnement.

L'activité de l'IRCAM s'est ainsi développée, au cours de l'année 1974, selon deux mouvements principaux : l'un centrifuge, peut être nommé « rayonnement », l'autre centripète correspond à « l'accumulation » d'outils utiles pour les activités futures, deux opérations (séminaire, présentation d'un dossier de recherche) étant liées à l'un et l'autre de ces deux mouvements.

L'introduction de l'IRCAM dans le monde de la musique s'est concrétisée par des manifestations qui ont effectué un premier rayonnement de l'Institut : son originalité a atteint une certaine publicité.

Manifestations

Des sessions IRCAM ont été organisées dans le cadre du Festival d'Automne et des SMIP au théâtre d'Orsay les 19, 20, 21 et 23 octobre 1974.

Chaque soirée comprenait :

— Une rencontre avec le public où un dialogue se tissait entre celui-ci et les responsables de l'IRCAM (à 18 h). Le dialogue permettait de souligner la nécessité à laquelle a répondu la création de l'IRCAM et de tracer les perspectives qui sont celles de cet Institut de recherche.

— L'audition (à 20 h et 22 h) d'œuvres présentées, interprétées ou dirigées par leurs auteurs.

Les œuvres choisies pour chaque soirée correspondaient à une première illustration de l'organisation de l'IRCAM en département de recherche.

1^{re} soirée : Programme Bérió - musique électroacoustique.

2^e soirée : Programme Globokar - thème : le souffle.

3^e soirée : Programme J.-C. Risset - films et bandes réalisées avec l'aide d'ordinateurs.

4^e soirée : Programme Boulez - création à Paris de « Explosante fixe ».

— Des entretiens avec les compositeurs et interprètes sur les œuvres présentées.

Prenant appui sur les œuvres qui étaient présentées, ces entretiens avaient pour objectif

— de réaffirmer l'idée qui a donné naissance à l'IRCAM en tant « qu'outil » de recherche collective,

— de définir la direction que chaque chef de département entend donner à la recherche qu'il y accomplira,

— d'expliquer la raison profonde et les modalités du rapprochement entre science et musique.

Chaque soirée a réuni environ 1 200 spectateurs.

Relations extérieures

Une conférence de presse de l'IRCAM s'est tenue au Théâtre de la Ville le 7 mars 1974.

Elle a réuni 1 000 auditeurs.

Un film sur l'IRCAM a été réalisé par l'O.R.T.F. et diffusé sur la 1^{re} chaîne le 23 mai 1974.

Séminaires

Les deux opérations décrites ci-dessous se placent à la charnière entre le rayonnement de notre organisme et l'appropriation qu'il effectue de supports pour ses prochaines activités.

Les séminaires ont permis la prise de contact avec des personnalités extérieures, le dessin des contours de premiers secteurs de recherche et l'accumulation d'un « matériel » informatif et documentaire.

Le séminaire sur la *recherche instrumentale* a eu lieu à Paris les 13, 14 et 15 mai 1974.

Avec la participation de l'équipe IRCAM et de MM. J.-P. Drouet, percussionniste, H. Holliger, hautboïste, C. Gottwald, Directeur de la Schola Cantorum de Stuttgart, P. Zukofsky, violoniste, M. Portal, clarinettiste, M. McIntyre, professeur à l'Université de Cambridge, E. Leipp, chef du Laboratoire d'Acoustique à l'Université de Paris, J. Morhange, fabricant d'instruments de musique, A. Cuvelier, ingénieur électronicien et informaticien, D. Johnson, compositeur.

Le séminaire annuel de l'équipe IRCAM a eu lieu à l'Abbaye de Sénanque du 8 au 13 juillet 1974.

Avec la participation de l'équipe IRCAM et des psychologues américains, Tom Bever et John Grey, chercheurs à l'Université de Columbia et de Stanford.

Recherche

L'IRCAM a procédé à la rédaction d'un premier dossier de recherche interdisciplinaire (physiologie - pratique instrumentale - électronique et informatique), soumis à la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique en décembre.

La demande de « crédits d'action urgente » vise à financer une recherche qui intéresse le département « Instruments et Voix » de l'IRCAM et qui sera menée en collaboration avec un laboratoire de la Faculté de médecine de Paris.

La dotation en supports du futur fonctionnement a entraîné l'acquisition de mobilier, la réalisation d'enquêtes sur les matériels appropriés à la recherche et l'examen d'une possibilité d'implanter hors du bâtiment « Petit Beaubourg » certaines cellules (administration, bibliothèque publique, aire d'animation pédagogique).

L'achat, modeste, de mobilier et de matériel de bureau a accompagné l'étoffement de l'équipe de permanents de l'IRCAM (20 964 F).

L'acquisition d'un équipement audio-visuel, léger, a compris tant des éléments d'un futur service technique de soutien (audio-visuel) que les appareils nécessités par la réalisation des manifestations au Théâtre d'Orsay (25 100 F).

Enfin, avec l'aide des Services communs, l'IRCAM a rédigé un dossier de Marché, en vue de l'acquisition de son ordinateur dont la mise en place est prévue pour septembre 1975.

Publications

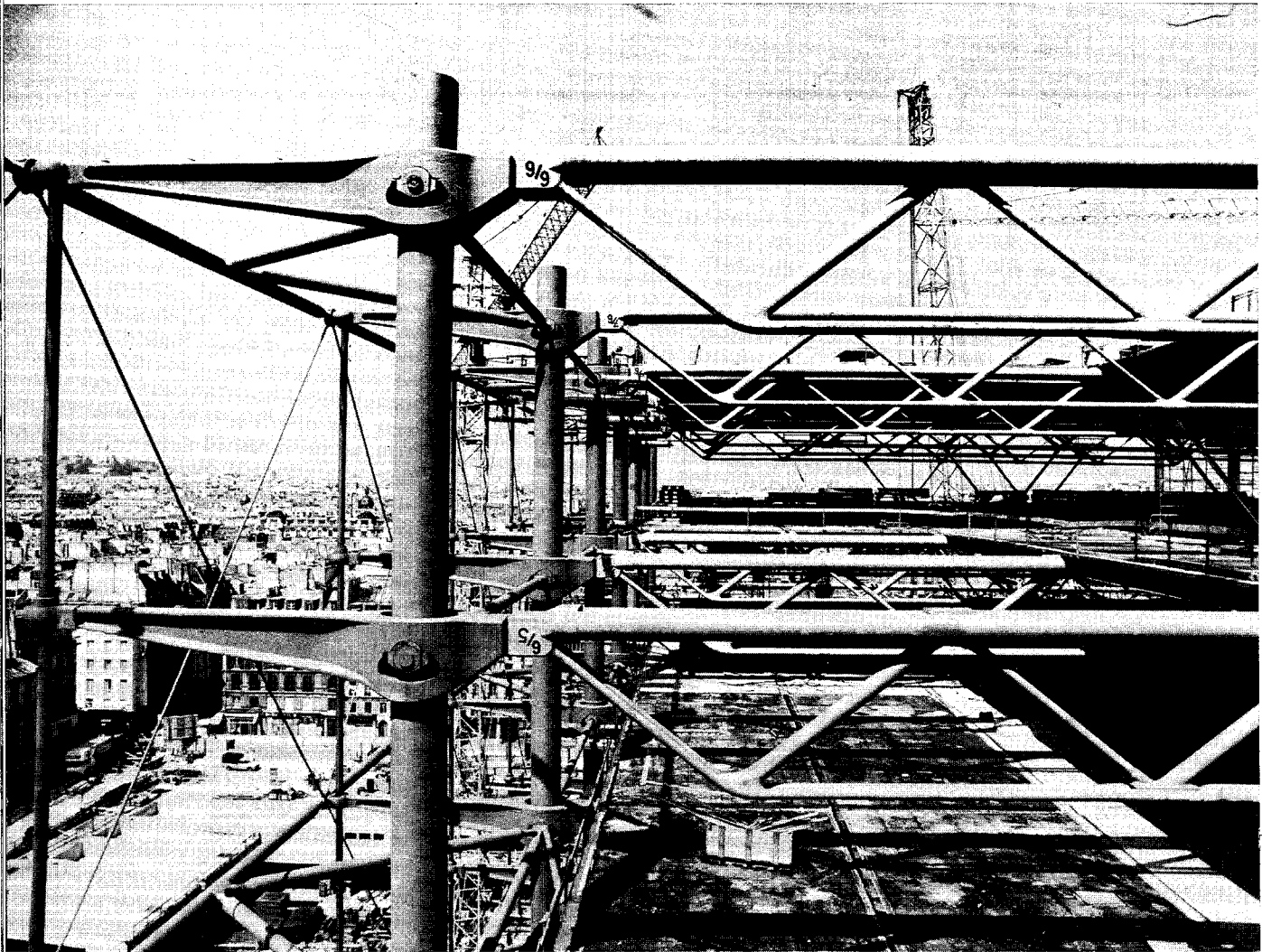
Une brochure sur l'IRCAM, tirée à 6 000 exemplaires, a été diffusée en France et à l'étranger.

Un manuscrit sur la recherche musicale, à paraître dans une co-édition Gallimard/Beaubourg au début de 1975, a été composé.

Fichier

L'IRCAM a constitué et mis sur ordinateur un fichier de 2 500 noms.

Les premières catégories recensées sont les musiciens, les scientifiques français et étrangers intéressés par les problèmes sonores ou acoustiques, les mass media, les animateurs culturels et musicaux, etc.



Bibliothèque Publique d'Information

Accroissement des collections au cours de l'année

- 74 983 livres
- 300 périodiques, abonnements nouveaux
- 168 499 diapositives
- 1 504 microfilms, bobines
- 7 000 microfiches
- 19 films
- 883 disques.

Acquisitions

Les années 1972 et 73 ont été consacrées à l'acquisition des ouvrages français disponibles sur le marché. La politique suivie en 1974 a consisté, d'une part, à compléter le fonds français par l'achat de la production courante, la prospection du marché du livre

d'occasion, le développement de certaines disciplines moins bien représentées, telles que géographie, pédagogie, gestion des entreprises et, d'autre part, à constituer le fonds de livres étrangers. Dans cette perspective, la priorité a d'abord été donnée aux fonds de littérature anglo-saxonne, italienne, espagnole, allemande, accessoirement russe et slave, puis à l'achat des ouvrages étrangers importants dans les diverses disciplines. La proportion des ouvrages acquis dans les diverses langues est la suivante :

| | |
|------------------|-------|
| — Français | 40 % |
| — Anglais | 25 % |
| — Allemand | 10 % |
| — Italien | 10 % |
| — Espagnol | 7,5 % |
| — Russe et slave | 5 % |
| — Divers | 2,5 % |

Cellule enfantine

La cellule enfantine, mise en place le 1^{er} mars avec une équipe de deux personnes, s'est donnée pour tâche de constituer les fonds documentaires prévus pour son fonctionnement à l'ouverture de la bibliothèque, de programmer l'aménagement de ses futurs locaux et de préfigurer les moyens et les méthodes d'animation de la section enfantine à la BPI.

Constitution des collections :

7 000 volumes ont été commandés, dont la moitié a déjà reçu des cotes de libre-accès. Le traitement définitif de ces ouvrages se fera en liaison avec la « Joie par les livres », qui met actuellement au point un code de catalogue pour la littérature enfantine et avec laquelle la BPI a jeté, tout au long de l'année 1974, les jalons d'une collaboration efficace.

Architecture :

En juin 1974, un premier dossier d'appel d'offres a été préparé pour la conception de l'espace et du mobilier.

Animation :

La cellule enfantine a participé à différents colloques et différentes expositions à Paris et en province ; elle a, en outre, pris une part active à l'animation enfantine dans le hall d'information.

Périodiques

La BPI est actuellement abonnée à 1 300 périodiques dont les 2/3 sont français. Dans le même temps, elle a acheté diverses collections anciennes de périodiques dont le nombre s'élève, fin 1974, à 40.

Catalogue - Matière

Le 1^{er} novembre 1974, la décision a été prise par le Secrétariat d'Etat aux Universités de donner la priorité à la gestion. Dans cette perspective, il a été créé un service du catalogue-matière le 4 novembre.

Les grands principes sur lesquels repose le catalogue-matière ont été définis :

— Adoption de la liste des vedettes-matières de la bibliothèque de l'Université Laval à Québec en ce qui concerne les noms communs. Un stage effectué dans cet établissement en novembre a rendu possible cette adoption. Un

processus a, par ailleurs, été mis en place pour l'insertion dans cette liste de vedettes propres à la BPI.

— Gestion des noms propres (personnes, lieux, collectivités, ne figurant pas dans la liste Laval) par une liste-autorité établie par la BPI selon le même format informatique que la liste des noms communs.

Reliure

Le service de la Reliure, qui a fait appel, en 1974, au concours de 4 relieurs, a fait relier, au cours de cette même année, 45 849 volumes.

Recherche documentaire

La décision de créer un catalogue-matière n'a pas eu pour conséquence l'abandon de la recherche documentaire. Une cellule de recherche documentaire a été créée en novembre avec une équipe de 4 personnes. Elle a pour mission essentielle de préparer une expérience portant sur 6 000 notices, expérience réalisée avec le système Golem. Le but de cette expérience est de permettre de tester le langage documentaire élaboré jusqu'à présent et de déterminer les différentes étapes de réalisation du service qui sera rendu au public.

Afin de ne pas exclure de la recherche documentaire les ouvrages entrés après la création du catalogue-matière, il a été décidé de poursuivre l'indexation des ouvrages nouvellement traités lorsque le contenu d'un ouvrage n'est pas suffisamment décrit par la cote de libre-accès ou par les vedettes-matière.

Informatique

Un Cahier des charges de la BPI, définitif, a été mis au point. Les dates prévues pour la sortie des produits sont les suivantes :

- Catalogue-auteurs 1^{er} décembre 1975
- Catalogue-matière 1^{er} janvier 1976
- Catalogue topographique 1^{er} février 1976

Afin de fournir aux bibliothécaires, dès le début de l'année 1975, les outils de travail indispensables à une bonne gestion, il a été décidé de procéder à une saisie provisoire des bordereaux traités, des catalogues provisoires devant être édités dès mars 1975.

Audio-visuel

Sont regroupés sous ce terme à la BPI tous les supports autres que le papier. La détermination des supports ayant été définitivement fixée, le programme d'acquisition a commencé en 1974 sur un rythme qui n'a cessé de s'accélérer.

Microdocuments

La BPI a décidé d'acheter ou de faire exécuter sur micro-support des titres épuisés, des ouvrages de très grand format ou de consultation peu fréquente, des collections rétrospectives de périodiques.

Microfilms

Deux formats ont été retenus : 35 mm et 16 mm. Certains titres sont achetés directement sur catalogue, d'autres sont exécutés sur microfilms à partir de collections sur papier. La BPI a pris contact, en ce qui concerne le problème des droits, directement avec chaque éditeur. Sur 160 titres, 80 accords ont été jusqu'à ce jour obtenus.

Microfiches

Le traitement a commencé pour les 10 000 microfiches déjà reçues. La BPI suit les normes internationales de catalogage. La duplication est envisagée dès mai 1975.

Films

Le programme d'acquisitions est lancé et les normes de traitement mises au point. Il s'agit essentiellement de films documentaires en 16 mm qui pourront être projetés en salle de projection ou visionnés sur support miniaturisé.

Documents sonores

Musique, mais aussi enregistrements de pièces de théâtre, de poésie, de textes historiques... Ils prendront place dans les différents ensembles de lecture. L'acquisition en est commencée, le traitement est à l'étude.

Laboratoire-médiathèque de langues

Une étude est en cours. Elle est menée par un spécialiste.

Matériel

Parallèlement à la collecte des documents, des études sont menées sur le matériel nécessaire à l'utilisation de ces documents, de même que sur les conditions d'utilisation par le public : accès aux documents, maniement des appareils, dans le double souci de la simplicité pour le public et de la sécurité pour les collections.

Iconographie

En 1974, le service Iconographique a réuni l'essentiel des diapositives éditées en France, soit environ 55 000 documents. D'autre part, 30 000 documents ont été acquis auprès d'importants éditeurs étrangers. Au 31 décembre 1974, la collection compte 100 000 documents, en double exemplaire, illustrant notamment les sujets suivants : art, tourisme, techniques et transports.

Outre la prospection de la production étrangère, particulièrement intéressante car elle n'est pas diffusée en France, la BPI envisage, avec l'approbation du Secrétariat d'Etat aux Universités, de réaliser un fonds original. Des projets de reportage ont déjà été établis illustrant la vie contemporaine.

Un dossier technique a été constitué, en liaison avec le département audiovisuel du Centre Georges-Pompidou, pour définir les postes de consultation individuelle de diapositives dans les différents ensembles de lecture. Plusieurs constructeurs ont déjà été contactés ; un appel d'offres sera lancé en mars 1975.

Animation

La cellule animation a organisé en 1974 des manifestations de préfiguration au musée des Arts Décoratifs :

- « L'enfant et l'image », avec animation théâtrale organisée par la Compagnie du Fil d'Ariane (24 octobre 73 - 14 janvier 74).
- Colloque international organisé sur le même thème et qui a réuni plus de 500 participants.
- Production d'un film en couleurs de 16 mm, d'une durée de 30 minutes, « Les joueurs d'images » : Un montage vidéo a été exécuté avec la collaboration du C.N.A.A.V.
- Mars 1974 : Les enfants ont fêté la mi-carême avec la collaboration de la compagnie du Fil d'Ariane.
- « Pop English » : Initiation à l'anglais sous la direction de Michèle Marie.
- Juin 1974 : Livres animés (par leurs auteurs et par leurs illustrateurs — exposition, heure du conte, atelier de peinture...).

Les moyens

Equipement

Observation générale

L'Etablissement public dispose d'une enveloppe de crédits d'équipements exprimée en francs valeur janvier 1973. Cette enveloppe budgétaire donne lieu à l'ouverture d'autorisations de programme annuelles correspondant à l'échéancier de l'opération et à l'évolution des prix. Le coût total de l'opération doit donc inclure des révisions pour hausses de prix qui sont automatiques puisque les marchés publics sont indexés sur le coût de la vie. L'enveloppe budgétaire en francs courants devrait avoisiner 1 milliard de francs. Ce chiffre correspond au respect de l'enveloppe initiale exprimée en francs janvier 1973. Cette enveloppe se présente comme suit :

Coût prévisionnel

millions de francs janvier 1973

| | |
|--|--------------|
| Acquisitions foncières | 98,9 |
| Ecole Saint-Merri | 18,3 |
| IRCAM | 59,2 |
| Divers | 3,1 |
| Environnement | 14,4 |
| Construction Beaubourg | 451,3 |
| Total des décisions du Conseil restreint du 20-3-73 | <u>645,2</u> |
| Préfiguration | 11,0 |
| Sécurité | 16,0 |
| Plateau piéton | 12,0 |
| Total des décisions ultérieures | 39,0 |
| Total général | <u>684,2</u> |

Ce budget inclut le coût d'objectif sur lequel les architectes engagent leur responsabilité et dont le dépassement peut atteindre 12 % sans pénalité. Les crédits correspondant à cette marge s'élèvent à 43 037 280 F, soit 39 092 400 F au titre du bâtiment principal et 3 944 880 F au titre de l'IRCAM.

Situation en 1974

| | Cumul des engagements de 1971 à 1974 | Cumul des mandatements de 1971 à 1974 |
|------------------------|---|--|
| Acquisitions foncières | 98 920 551 | 89 230 551 |
| Ecole Saint-Merri | 19 245 875 | 18 988 518 |
| IRCAM | 11 463 738 | 7 318 349 |
| Divers | 3 032 580 | 1 940 368 |
| Environnement | 12 078 941 | 7 673 304 |
| Construction Beaubourg | 400 058 702 | 176 824 105 |
| Préfiguration | 2 834 000 | 2 331 802 |
| Sécurité | — | — |
| Plateau piéton | — | — |
| Total | 547 634 387 | 304 306 997 |

Les engagements pris en 1974

| | |
|------------------------|--------------------|
| Acquisitions foncières | 3 150 000 |
| Ecole Saint-Merri | 2 860 985 |
| IRCAM | 5 890 738 |
| Divers | 920 729 |
| Environnement | 391 595 |
| Construction Beaubourg | 118 405 711 |
| Préfiguration | 2 834 000 |
| Sécurité | — |
| Plateau piéton | — |
| Total | 134 453 758 |

Le tableau fait apparaître clairement que les engagements pris en 1974 concernent essentiellement la construction du bâtiment principal (total supérieur à 100 MF) : ainsi, fin 1974, les principaux engagements en matière de construction étaient pris.

En ce qui concerne l'IRCAM, la faiblesse des engagements par rapport à la prévision est expliquée par l'arrêt de chantier dû à la modification de l'avant-projet initial.

Le ralentissement relatif des engagements au titre de la rubrique « environnement » (environ 400 000 F en 1974) est dû au fait que les engagements pour le tunnel Berger (11 MF) ont tous été pris avant 1974. Cette rubrique ne comprend pas les crédits hors enveloppe affectés au « plateau piéton ».

Fonctionnement

Les crédits de fonctionnement et leur emploi font l'objet du tableau suivant.

Certaines rubriques doivent être commentées :

Du côté « **emplois** » :

Pour les utilisateurs, la part du loyer est inscrite dans la rubrique « loyer Sébastopol » et soustraite du budget fonctionnement des utilisateurs.

La rubrique « conventions » concerne des crédits affectés par divers ministères au CCI pour un objet précis.

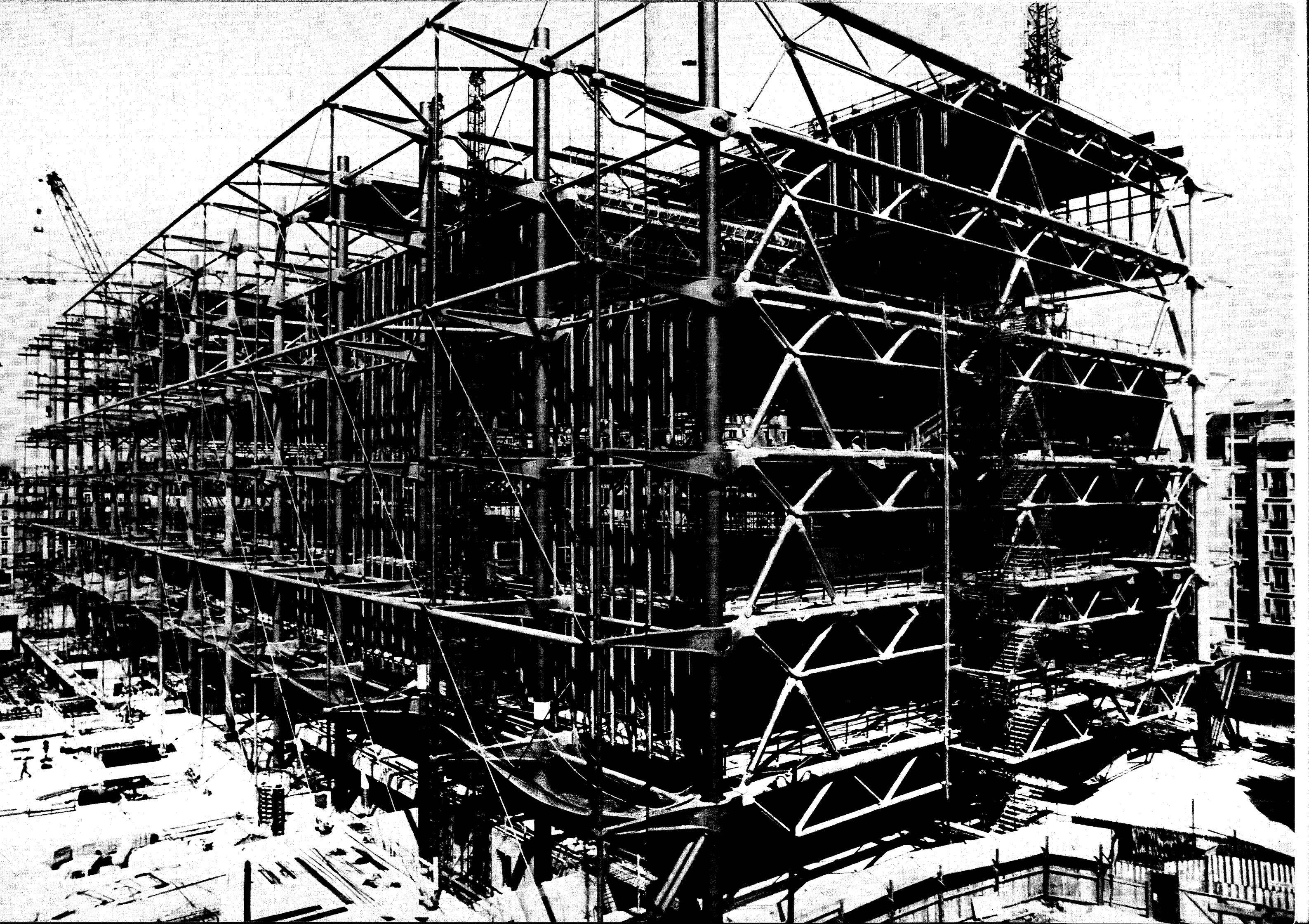
Du côté « **recettes** » :

La rubrique « produits accessoires » correspond au produit de la sous-location de l'immeuble Sébastopol.

Les « virements de la 2^e section » (c'est-à-dire de la section équipement) correspondent à des heures ordinateur qu'il a été jugé plus conforme à la réalité d'inscrire dans la première section (fonctionnement).

Gestion budgétaire-fonctionnement E.P.C.B. 1974

| EMPLOIS | | | | RESSOURCES | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----|---------------------------------------|-----------------|
| | Crédits ouverts | Crédits engagés | % | | Budget E.P.C.B. |
| Frais de personnel | 12 627 867 | 10 100 000 | 80 | Produits de l'Etablissement | 37 050 |
| Dépenses de fonctionnement | | | | Subventions de l'Etat | 24 098 501,27 |
| Loyer Sébastopol | 3 210 400 | 2 997 584 | 94 | autres | 996 000 |
| Services communs | 2 319 735 | 2 055 973 | 89 | dons et legs | 5 000 |
| CCI | 1 031 470,61 | 798 808 | 77 | Ressources affectées | 902 235,75 |
| DAP | 1 519 750 | 1 405 355 | 92 | Produits accessoires | 344 750 |
| IRCAM | 371 966,66 | 307 571 | 83 | Autres recettes | 5 000 |
| Dépenses d'expositions | 1 015 300 | 815 861 | 90 | Virement de la 2 ^e section | 326 000 |
| Crédits de collections | 2 774 785 | 2 774 785 | 100 | | |
| Conventions | 902 235,75 | 902 235,75 | 100 | | |
| Voitures et motocyclettes | 33 440 | 33 041 | 99 | Total | 26 714 537,02 |
| Matériel de bureau | 128 000 | 128 000 | 100 | | |
| Films | 143 057 | 153 057 | 100 | | |
| Amortissement et fonds de roulement | 505 000 | 505 000 | 100 | | |
| Subvention ARCAM | 131 500 | 131 500 | 100 | | |
| Total | 26 714 537,02 | 23 255 984,75 | 87 | | |
| Total sans personnel | 14 086 670,02 | 13 155 984,75 | 93 | | |



Relations Extérieures

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou
35 boulevard de Sébastopol, 75001 Paris

Photographies : Laurent Rousseau et Wilburn Rich

Maquette : Jean-Pierre Vespérini

Achévé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Serg, Ivry